

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARVILLE-LA-MALGRANGE**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021

Sous la présidence de Monsieur Vincent MATHERON, Maire de Jarville-la-Malgrange, le Conseil Municipal de la Ville de Jarville-la-Malgrange s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace Française Chemardin

Le 17/02/2021 c'est-à-dire au moins 5 jours avant la séance, une convocation écrite a été transmise aux Conseillers Municipaux, portée au registre des délibérations, affichée et publiée dans les formes prescrites à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance a été affiché dans les huit jours, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations ont été transmises au Contrôle de Légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Etaient présents :

M. MATHERON, M. ANCEAUX, Mme PERRIN, M. MANGIN, Mme DECAILLOT, M. GIACOMETTI, Mme WUCHER, Mme CAHÉ, M. BAN, Mme PETOT, Mme DESFORGES, M. CARO, M. KIBAMBA, Mme BRONNER, Mme ESNAULT, M. CHATEAU, M. VIGO, M. LAURENT, M. GUYOMARCH, Mme MANGIN M. DAMM, Mme POLLI, M. GACHENOT, Mme LANGARD, M. DARNE M. LAVICKA, Mme COULON

Etaient excusées et représentées :

Mme BUFFET, excusée et représentée par M. ANCEAUX
Mme HELOISE, excusée et représentée par M. MATHERON

Secrétaire de séance : Cindy MANGIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que le conseil municipal est filmé et diffusé sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville. Aussi, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, il sera lu lors de chaque séance le texte suivant :

« Conformément à la réglementation européenne en vigueur, l'enregistrement vidéo des séances du conseil constitue un traitement, déclaré à la CNIL par inscription au registre des traitements de la commune. Ce traitement est placé sous la responsabilité du maire. Il a pour base légale l'intérêt public. Toute personne peut s'opposer à la diffusion des images la concernant sur internet. L'intérêt légitime de la personne et l'intérêt public seront alors mis en balance pour déterminer la conduite à tenir. Pour toute question sur ce traitement, il convient de se rapprocher de la déléguée à la protection des données de la ville (03.57.80.06.57 ou cnil@gradnnancy.eu) »

Monsieur le Maire revient sur les difficultés non seulement techniques mais aussi éthiques lors du dernier conseil municipal. Ces difficultés lui ont fait dire qu'il était nécessaire que ce conseil municipal ait lieu en présentiel mais avec toutes les conditions et restrictions sanitaires qui s'imposent. Aussi, demande-t-il aux membres présents de bien vouloir respecter le port du masque et, en cas de déplacement, de respecter un sens de circulation. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition, un micro sera apporté auprès de celles et ceux qui demanderont la parole et sera désinfecté après chaque utilisation.

Par ailleurs, il rappelle à celles et ceux qui suivent la séance en ligne, l'importance de respecter la charte d'utilisation de la page Facebook de la Ville de Jarville-la-Malgrange.

Suite au déferlement de propos haineux lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu en visioconférence, il a déposé, au nom de la commune, une main courante au titre de la protection accordée à chacun des élus et des personnels qui auraient pu être visés par ces propos. Les commentaires ont été effacés et il a été rappelé sur le site internet et les réseaux sociaux, la charte d'utilisation et les risques encourus pour celles et ceux qui tiennent des propos suivants :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexacts concernant les personnes ou les organisations ;
- Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- Toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes politiques ;
- Les invectives *ad hominem* (propos agressifs, méprisants, péremptoirs) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;

Monsieur le Maire précise que, s'il est souhaitable que les réseaux sociaux et le site internet soient ouverts, les débats ne peuvent se faire que dans le respect qui est dû à chacune des personnes.

Il précise enfin que si de tels événements devaient se reproduire, la main courante se transformerait en un dépôt de plainte à l'encontre des personnes.

Monsieur le Maire annonce que la campagne de vaccination a repris ce jour pour les premières injections et avait repris depuis plusieurs jours pour les deuxièmes vaccinations. Il est heureux que celle-ci puisse reprendre car la seule issue à cette crise sanitaire, passera par la prévention grâce aux vaccins. Il salue une nouvelle fois l'ensemble des professionnels intervenant sur le centre de vaccination de Jarville-la-Malgrange, avec lesquels il échange régulièrement et récemment avec les parlementaires : Monsieur le Sénateur Jean-François HUSSON, Madame la Sénatrice Véronique GUILLOTIN, Messieurs les députés Laurent GARCIA et Thibault BAZIN, lesquels ont pu entendre les difficultés que rencontrent aujourd'hui les professionnels du centre de vaccination puisque, en dehors des doses mises à disposition, le matériel médical est acheté sur leurs deniers personnels, ce qui représente, selon Olivier BABEL, déjà près de 8 000 €, en sus de tous les moyens techniques et la logistique que la commune assume et dont on aura l'occasion d'évoquer.

Il lui semble important de devoir alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de garantir, bien évidemment cette mission essentielle, mais aussi sur le fait que l'Etat doit assumer les responsabilités qui sont les siennes. Si les centres de vaccination au sein des territoires ont un sens pour aller au plus près des populations et notamment des populations les plus fragiles, on ne peut accepter durablement que ce soit les professionnels de santé ou les collectivités territoriales qui assument seuls non seulement l'organisation mais également les coûts logistiques.

Il donne par ailleurs une information portant sur le renouvellement du Conseil de Développement Durable. La Métropole du Grand Nancy a décidé de repenser la composition de cette instance. Il est en effet maintenant demandé à chaque commune de désigner deux habitants (un seul auparavant) au sein du collège « territoires-experts d'usage ». L'objectif étant qu'un homme et une femme puissent représenter la commune avec des profils variés. Il ajoute que les modes de désignation étant laissés à la discrétion du Maire, il a souhaité que cette désignation se fasse sur un appel à candidature. Les Jarvilloises et Jarvillois qui le souhaitent, sont donc invités à manifester leur souhait d'intégrer ce collège en déposant à la fois leur CV et une lettre de motivation. Parmi les hommes et les femmes candidats, un tirage au sort sera effectué.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021 :

Le procès-verbal, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL **DECISIONS DU MAIRE**

DECISIONS RELATIVES A LA FIXATION DES TARIFS

Décision n°	Affaire
03/2021	Tarification applicable aux adhérents en cas de perte de pièces dans le cadre de la prestation « prêt de jeux » de la Ludothèque. Le tarif forfaitaire de remplacement est fixé à 5 € par pièce manquante
08/2021	Redevance pour les emplacements de taxis sur le territoire communal La redevance est fixée à 70 €

DECISIONS RELATIVES AUX REGLEMENTS DE MARCHES ET CONTRATS

Décision n°	Objet	Co-contractant	Montant
01/2021	Contrat de boîte postale FLEXIGO	LA POSTE	118,80 € TTC/an
02/2021	Organisation d'ateliers conte pour la Structure Multi-accueil (SMA) « Les Capucines » pendant l'année 2021. La conteuse interviendra ½ journée par mois sur 11 séances	Association TIRAMISU Cie	1 320,00 € TTC pour les 11 séances
04/2021	Entretien et maintien en bon état de fonctionnement l'installation électrique du Centre de Loisirs et de l'Enfance de Jarville	Société SETETA	4 200,00 € TTC/an
05/2021	Réalisation d'un diagnostic de territoire visant à permettre l'élaboration et la rédaction de la convention Territoriale Globale 2021-2025 avec la CAF de Meurthe-et-Moselle	Société DUNAMIS Conseil SAS	45 432,00 € TTC

06/2021	Avenant 1 au Marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des Bâtiments communaux ayant pour objet de supprimer du périmètre contractuel les sites Marchal Ney et Espace La Fontaine	Société IDEX Energies	/
07/2021	Adhésion de la Ville à la Carte PROS Privilèges. La Ville fera appel aux services de La Poste pour oblitérer son courrier	La POSTE	Gratuite
09/2021	Avenant n° 1 au contrat d'assurance protection fonctionnelle. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, les collectivités sont tenues de souscrire une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus.	GROUPAMA	Surprime annuelle de 150 €

Monsieur LAVICKA s'interroge sur la décision n°05/2021 et souhaiterait être destinataire de ce diagnostic.

Monsieur le Maire précise que ce diagnostic est l'analyse des besoins sociaux qui est une obligation légale et réglementaire qui s'impose aux collectivités territoriales, laquelle va être conduite grâce au concours du CCAS et qui devra mener à la conclusion de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, partenaire des politiques publiques de proximité de la Ville. Il précise que non seulement les élus seront destinataires de l'analyse des besoins sociaux mais seront aussi associés à participer aux réflexions dans le cadre des ateliers qui vont se dérouler et des questionnaires d'évaluation. Toute une méthodologie est mise en place par le prestataire avec lequel la Ville a travaillé à échauffer la méthode à suivre et qui sera la plus adaptée dans des délais contraints puisque la Caisse d'Allocations Familiales donne l'obligation d'arriver à une conclusion de la convention territoriale globale au mois de juin 2021, même si on espère un report à octobre 2021 pour que les choses se fassent de manière la plus participative et la plus raisonnable possible. La commande qui a été faite à DUNAMIS, prestataire, est de mettre en place des ateliers participatifs qui associent les élus, les représentants d'associations mais aussi les habitants.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions du Maire.

N°1

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES CAPUCINES » MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau Règlement de Fonctionnement de la Structure Multi-accueil "Les Capucines".

Dans la perspective du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement qui lie la Ville de Jarville-la-Malgrange à la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) pour la période 2021-2024, des modifications sont à apporter au Règlement de Fonctionnement.

En effet, préalablement au renouvellement du conventionnement, la CAF a procédé à une étude approfondie d'un ensemble de pièces, dont le Règlement de fonctionnement.

Or, la CAF demande à la Ville de se mettre en conformité avec les exigences de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et de réactualiser le Règlement de Fonctionnement afin d'y inclure les éléments suivants :

- Ajout de l'adresse mail de la SMA dans les coordonnées de la structure ;
- Modification de l'âge limite d'accueil conformément à « l'avis relatif à la modification de la capacité d'accueil de la SMA » transmis par la PMI en date du 06 mai 2013 (2013-DISAS152 PMI) ;
- Mention du partenariat avec la CAF relatif au financement de l'équipement.

Les autres articles et paragraphes restent inchangés.

Il vous est proposé d'approuver le projet de modification du Règlement de Fonctionnement joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE : le Règlement de Fonctionnement modifié de la Structure Multi-Accueil « Les Capucines » joint à la présente délibération.

PRECISE : que l'application de ce Règlement de Fonctionnement prendra effet à compter du 01 Mars 2021.

Adopté à l'unanimité

N°2

FINANCES LOCALES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération et un vote spécifique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

PREND ACTE : de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

En amont de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, Monsieur GIACOMETTI indique que le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice qui devra permettre de fixer les constats, d'enregistrer les enjeux et d'aller vers la stratégie à suivre pour répondre à ces enjeux. Tout cela permettra ainsi la transmission des informations nécessaires aux membres du conseil municipal pour exercer de manière effective son pouvoir de décision lors du vote du Budget qui aura lieu dans un prochain conseil municipal.

Il ajoute qu'il va aussi être question, dans cette présentation, de la crise sanitaire et il tient à préciser que ce n'est pas parce qu'il est fait état de la crise sanitaire de façon technique et assez froide dans le rapport, qu'il oublie les souffrances vécues par les Jarvilloises et les Jarvillois ou par les agents de la commune pendant cette période difficile.

Monsieur GIACOMETTI présente l'environnement économique, financier, législatif et politique de la préparation budgétaire 2021, puis la situation financière de la Commune à l'aube d'un Projet de Ville ambitieux pour engager les transitions attendues.

Il passe ensuite la parole à Monsieur ANCEAUX pour introduire les orientations politiques de ce débat :

Intervention de Monsieur Dominique ANCEAUX – Premier Adjoint

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Nous mettons en place un plan pluriannuel d'investissement qui se doit d'être ambitieux, pour engager un projet de ville attendu par nos concitoyens. Ce projet sera construit avec une participation active des acteurs de notre commune : habitants, acteurs économiques et associatifs. Cette démarche doit permettre à Jarville-la-Malgrange de jouer à nouveau un rôle clef dans notre Métropole. En effet, notre commune présente de nombreux atouts pour permettre son développement tant au niveau de sa population que de son attractivité. Il ne faut pas oublier le rôle tenu dans le passé au niveau industriel grâce à son accessibilité au niveau des réseaux de communication. Nous devons faire de notre commune la ville des proximités.

Jarville-la-Malgrange, ville de proximité répond aux aspirations des citoyens et à l'impératif de développement durable. Ce modèle ne représente pas nécessairement une révolution urbaine, mais plutôt une réapparition de la ville à taille humaine et un retour au fondement même de son existence : l'intensité de l'interaction sociale. Nous nous devons à mettre à disposition des habitants tous les services du quotidien à l'échelle de leur quartier. Notre politique urbaine doit être orientée vers le développement durable, l'accessibilité et la proximité. Les modes de vies de demain seront motivés par une prise de conscience écologique, par le souhait de ralentissement du rythme de vie et par un désir de proximité de la nature. Réduire les temps passés à se déplacer au quotidien apparaît alors comme un des facteurs essentiels à la satisfaction de ces aspirations. Ainsi, la proximité semble être le maître mot : le travail, tout comme les commerces et la nature devraient se trouver à proximité du domicile. Nous devons avoir une gestion partagée de la relation entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion : une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien d'un quartier, autour du patrimoine et des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité, le lien social...

Nos objectifs :

- assurer une bonne relation avec la population ;
- améliorer la qualité du quotidien des habitants, en tenant compte de leurs rythmes et habitudes de vie, ainsi que de leurs besoins ;
- favoriser l'appropriation, par les habitants, de leur cadre de vie, en les associant systématiquement aux projets ;
- améliorer la qualité des services liés à l'aménagement et à la gestion du cadre de vie, dans un esprit de participation citoyenne ;
- maintenir et améliorer la présence de proximité de l'action publique en relation avec les acteurs locaux.

Les diagnostics en marchant : un exemple d'action partagée dans les quartiers.

Action partagée entre les différents acteurs des territoires et de la politique de la ville (habitants, associations de quartier, professionnels des services publics et élus). Avec l'écoute, la reconnaissance de la diversité et la prise en compte de la vie quotidienne comme priorités. Elle permet de prendre en considération les préoccupations et demandes des habitants notamment sur le nettoyage des lieux publics, le tri sélectif, l'entretien des espaces verts, l'aménagement d'espaces publics et d'espaces de jeux, la voirie, l'assainissement, l'éclairage public, le stationnement, la signalétique, l'embellissement des quartiers, la pollution, le transport urbain, la sécurité etc.

Vers une gestion dynamique de notre patrimoine actuel :

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, la recherche de rationalisation, d'optimisation et de mutualisation supplante la logique d'accumulation. Nous devons engager une gestion dynamique : valorisation de nos actifs, réduction des charges d'exploitation, cessions ou modernisation de nos équipements publics pour en améliorer la valeur d'usage. Une action importante a été engagée : inventorier les biens immobiliers et connaître leur état, coûts, valeurs d'usage ; concevoir des scénarios prospectifs reposant sur des actions possibles par bâtiment, définir des Schémas Directeurs Immobiliers de programmation patrimoniale pour maintenir nos actifs, répondre aux nouveaux besoins, mettre aux normes et anticiper les risques de vétusté des équipements publics. Les premiers constats nous montrent qu'il est vraiment temps de mettre en œuvre cette politique car un certain nombre de nos bâtiments sont des passoires énergétiques entre autre. Ce patrimoine doit être réfléchi avec les acteurs de notre collectivité quant à son devenir et son évolution. Nous prendrons un exemple avec le gymnase de Montaigu où de nombreuses défaillances sont présentes. Une gestion active doit nous permettre d'optimiser et de réduire nos dépenses de fonctionnement. Mais également, cette gestion doit permettre de procéder aux arbitrages et à la classification de notre patrimoine : patrimoine à conserver, à redéployer, à mettre « sur le marché ».

Les actions engagées sur 2021 :

*Lancement d'une réflexion participative sur la création et l'aménagement du **Quartier de l'Écluse**, premier quartier écologique et solidaire intégrant des logements de haute qualité environnementale, des cellules commerciales de proximité et des projets urbains co-construits avec les habitants et les acteurs du territoire. Dans un premier temps, nous avons rencontré de nombreux acteurs sur ce projet afin d'évaluer leur volonté d'engagement sur ce projet d'habitat qui se doit d'être participatif et ouvrir de nouvelles perspectives à notre centre-ville en mettant en valeur notre canal et permettre une passerelle entre les quartiers. Au cours de 2021, une étude par un cabinet spécialisé sur les possibilités urbanistiques prenant en compte l'ouverture vers une nouvelle génération d'habitat, en tirant les enseignements que cette période de pandémie, sera réalisée, nous permettant ainsi de générer les fondements de nos discussions futures avec les acteurs de ce futur quartier. Nous avons constaté le besoin au niveau commerce de proximité, d'habitat pour nos aînés mais également un besoin au niveau des personnels de santé... Proximité et mixité fonctionnelle sont des notions qu'il faut envisager ensemble.*

Création du parc urbain de l'Hôtel de Ville et transformation des anciennes emprises ferroviaires en pistes cyclables et cheminements piétons avec la première voie verte reliant le canal de la Marne au Rhin à la route de Mirecourt. Grâce à la mise en place de dialogue et d'échanges constructifs avec l'ensemble des partenaires (collectivité et privé), un poumon vert va voir le jour. Pistes cyclables et cheminements piétonniers, parcs publics, des mesures qui privilégient les déplacements apaisés et la vie locale. La création de cette voie verte est l'amorce d'autres mesures à venir.

Poursuite de l'optimisation du plan de circulation avec le développement des mobilités douces (extension des Zone 30, piétonisation partielle, etc.) et réflexions autour des modalités de stationnement. Le développement de la Voie verte comme le réaménagement des rues, la réduction des vitesses, la restriction de la circulation, la voiture partagée doivent nous apporter un meilleur partage de l'espace public et améliorer le partage et le lien social ainsi que des échanges avec les usagers. Nous ne devons plus penser uniquement voiture. Mais Baptiste Guyomarch vous apportera dans la suite de notre débat des précisions sur les évolutions du plan de mobilité.

Réalisation de l'étude urbaine pour la transformation de l'Îlot Foch-Renémont en « Quartier culturel créatif » autour de L'ATELIER, du Kiosque et du futur immeuble de co-working (Espace Communal Foch) et la renaturation du ruisseau du Fonteno. Cet espace doit être mis en valeur pour apporter à nos concitoyens un lieu de convivialité autour de la nature et de la Culture qui a été un point fort de la dynamique de notre ville dans le passé. Notre tissu associatif peut aider très fortement dans cette dynamique et créer des lieux d'échanges où les familles pourront se retrouver et partager est un des enseignements que nous devons retenir suite aux événements que nous vivons.

Je ne vais pas être plus long afin de permettre le maximum de temps d'échanges constructifs et si vous me le permettez Monsieur le Maire, je vais passer la parole à notre collègue René Mangin. »

Intervention de Monsieur René MANGIN – Adjoint au Maire délégué au développement durable, à la transition écologique et à la biodiversité

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Le temps n'est plus à regarder notre maison qui brûle. Le temps est venu de faire, faire ensemble ce qui devient maintenant l'incontournable respect de toute forme de vie sur la belle planète terre. On évoquait parfois l'ardente obligation d'un plan, nous y sommes et plus nous tarderons à le mettre en œuvre, plus les échéances seront rudes. L'insolente croissance de l'après-guerre a fait de nous les premiers prédateurs sur cette terre. L'air, les sols, l'eau sont pollués. Il y a 60 ans, un rapport des Nations Unies évoquait déjà le réchauffement climatique. 10 ans après, le président Johnson s'est même exprimé sur ce thème et puis.... Rien, car si l'écologie ne peut-être punitive elle est forte d'engagements personnels et donc collectifs. Rien n'est simple. Allez expliquer aux pays qui se développent que les produits carbonés sont des produits à prohiber car porteurs du réchauffement climatique...Et par ailleurs, de quel droit pourrions-nous interdire à d'autres l'usage de ceux-ci alors que nous les utilisons de façon exponentielle depuis le début de l'ère industrielle....

Oui, les efforts à mener sont conséquents et nous concernent tous. Chacun dans son activité quotidienne personnelle et professionnelle doit s'interroger. Comme toutes les collectivités, la nôtre est concernée. La réduction des gaz à effet de serre et donc les économies d'énergies, nos modes de déplacements, la réduction de l'utilisation des ressources naturelles. Bref, il s'agit bien de nos habitudes qu'il convient de changer. Le chauffage, l'utilisation des voitures et autres camionnettes, les différents produits utilisés, le papier et son recyclage, les plastiques et leur recyclage, les cantines et les aliments proposés, leurs provenances, la qualité même des repas, la réduction des déchets dans une cantine mais aussi chez soi...

Réduire la vitesse à 30 Km/h rue de la République, c'est réduire le bruit, diminuer la pollution, augmenter la sécurité des piétons dans la ville et donc prendre soin de vous. Réfléchir avec la métropole à un plan vélos et mobilités douces, c'est prendre soin de notre avenir mais surtout de notre descendance. Nous avons du mal à nous séparer de nos habitudes pourtant ça devient une obligation. A ce titre, je souhaiterais rappeler l'action menée il y a 13 ans il me semble par l'association RECIPROCITE sur le quartier de la Californie. Cette action concernait les habitants sur leur consommation d'eau et d'électricité. Après de nombreuses rencontres, de l'accompagnement et beaucoup de pédagogie, les résultats furent admirables, entre 25 et 40 % d'économies par foyer...

Beaucoup reste à faire ici comme ailleurs. D'après les scientifiques, 1 décès sur 5 serait lié à la pollution de l'air... Plus proche de nous, dans la métropole et d'après les derniers chiffres connus, seulement 60 % du verre est trié, 50 % pour le papier, et 40 % pour les emballages. Les marges de manœuvre sont énormes. Le mégot jeté à terre comme si nous vivions dans un cendrier, les tas de déchets qui parfois trônent sur les trottoirs sont à bannir. Ils démontrent néanmoins le peu de cas de certains de nos concitoyens pour le bien vivre ensemble.

Avec le service « TRANSITION ECOLOGIQUE » que je remercie, nous avons élaboré un avant-projet, le « PACTES » constitué d'axes stratégiques, de priorités et d'actions concrètes. Ce texte a été porté à la connaissance de la majorité et des minorités de notre conseil. Il a vocation à être enrichi par la participation du plus grand nombre, (conseil coopératif, associations, directrices d'écoles, principaux de collèges...) reste à définir la façon de communiquer dans cette période d'insécurité sanitaire.

Dès le 4 juillet dernier, date de l'élection de notre équipe municipale, nous avons pris les mesures rapides qui s'imposaient. Avec la métropole tout d'abord pour définir un meilleur calendrier de ramassages des déchets, pour l'installation de nouveaux bacs mais aussi en définissant un plan de nettoyage à la florentine pour l'ensemble des quartiers. Les bailleurs sociaux ont répondu présents sur ces améliorations.

C'est dans cet esprit ouvert que le DOB « développement durable et transition énergétique » s'est construit. Il connaîtra des prolongements sur le court et le moyen terme car les actions à mener ne se font pas d'un « claquement de doigt ».

Suite à un appel à projet de la métropole, nous allons mettre en œuvre rapidement la désimperméabilisation et le verdissement des cours d'école et des espaces jeunes afin d'éviter de rejeter les eaux pluviales directement dans les réseaux d'égouts. Le verdissement de ces espaces permettra, avec notamment la présence d'arbres, de rafraîchir l'air dans les moments de canicule. D'autre part, nous mettrons en place des jardins collaboratifs gérés par les enfants accompagnés d'adultes bénévoles car le meilleur des terreaux, c'est la formation de notre jeunesse. Dans le cadre de ce contrat de territoire EAU ET CLIMAT, 6 dossiers ont été déposés auprès de la métropole. C'est l'agence de bassin RHIN MEUSE qui finance environ 80 % de la dépense. Nous sommes également en discussion avec la métropole pour étudier la possibilité de planter des haies, lieux d'une grande biodiversité.

Pour avoir évoqué les mégots qui jonchent le sol, je vous informe que nous avons signé la convention associant la ville avec la ligue contre le cancer afin de réserver des espaces non-fumeur dans les proximités immédiates des écoles, du collège Camus ainsi que du CLEJ. Nous mettrons à disposition des cendriers fixes. Une expérimentation sera menée en mettant à disposition dans les commerces notamment, un dispositif qui permettra au fumeur de conserver le mégot avec lui. Par ailleurs, une contravention de 68 euros sera infligée à toute personne jetant un mégot, un masque ou tout autre détrit sur la voie publique.

Une étude sera lancée concernant l'aménagement de l'îlot FOCH RENEMONT. Celle-ci prendra en considération la possible découverte du ruisseau du FONTENO, redonnant à cette partie de ville son cachet d'antan. Nous retrouverons peut-être l'ancien lavoir enterré. Une grande partie de ces investissements et

des études sera pris en compte grâce au plan de relance national. Nous souhaitons que Jarville-la-Malgrange devienne exemplaire. Dans ce cadre, des études sont menées avec la métropole afin de réaliser dans un moyen terme 3 promenades-voies vertes.

- Une première déjà engagée qui prendra naissance derrière le collège CAMUS, longeant le canal passant derrière la mairie et qui reliera à son terme le parc de l'Embanie à Heillecourt.
- Une deuxième en lien avec le ruisseau du Fonteno qui partira du parc de l'Embanie pour rejoindre la Meurthe via le bois et la rue de Renémont.
- Une troisième qui longera le canal et rejoindra Laneuveville-devant-Nancy dans le circuit des voies vertes V 52 du département.

Ces parcours seront des lieux privilégiés pour une pédagogie vers les citoyens. La sensibilisation des habitants sera forte grâce aux fêtes, aux conférences, aux réunions publiques, à la communication. Nous sommes au début du gué, et si quelques actions ont été menées par le passé, il nous faut maintenant atteindre l'autre rive. Ce sera en partie par la décarbonisation la plus complète possible de nos fonctionnements. Par la mise en place d'un nouveau contrat P1 P2 P3 concernant la fourniture de calories, la maintenance et le remplacement éventuel des systèmes de chauffage. La ville se dotera ainsi d'un système d'analyse et d'évaluation de nos consommations d'énergies et donc de notre empreinte carbone. Sans jeu de mots, toutes les énergies seront les bienvenues.

Comme le rappelait Bertrand Piccard dans le magazine de la Région : "ce qui est en jeu, ce n'est pas notre avenir, c'est notre présent." Je vous remercie. »

Intervention de Madame Josette PERRIN – Adjointe déléguée à la solidarité et aux solidarités nouvelles

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Prendre soin, au-delà du slogan, les actes ! La crise sanitaire nous impose d'être plus audacieux, plus ingénieux, pour être au service des plus vulnérables.

Parce-que nous voulons mener des politiques sociales utiles, au bénéfice des familles, des seniors, et de notre jeunesse, nous lançons la réalisation de l'analyse des besoins sociaux. Cette analyse qui n'a jamais été faite, élaborée conjointement avec le CCAS, nous conduira à connaître réellement le territoire et ses besoins. Elle nous permettra de porter de nouvelles politiques publiques de proximité, répondant aux besoins des Jarvillois.

Nous porterons durant cette année également la réflexion autour d'un lieu d'accueil. Qui a oublié le sacrifice du LAPE ? L'excuse bâtiminaire cachant mal l'abandon de toute politique d'aide à la parentalité. Ce lieu que nous voulons penser en Maison des Familles servira de base aux actions en soutien à la parentalité.

Toujours dans l'optique de notre politique jeunesse, conformément à la réorganisation des services évoquée lors du dernier conseil municipal, nous avons créé un poste de chargé de projets d'animation et de développement social « enfance - jeunesse », qui portera ce projet aux côtés de la directrice des Solidarités et des Familles. Ce chargé de projets aura également comme mission de chercher tous les financements possibles pour optimiser notre offre envers les jeunes publics.

Sur 2021, le Programme de Réussite Educative se poursuit et se traduira par des actions financées par la politique de la ville. En termes de solidarité, le PRE soutiendra le projet UPEAA.

Dans le cadre de la politique de la Ville, nous maintenons cette année les actions de chantiers rémunérés, non-rémunérés et le dispositif Ville-Vie Vacances.

Qui parle de Solidarités ne peut oublier nos Seniors. Aux colis des anciens désuets et qui ne correspondaient plus aux attentes, nous avons fait le choix de le transformer en bon d'achat Seniors, qui au-delà de permettre à nos anciens de choisir ce dont ils veulent bénéficier, a permis de soutenir et d'être solidaires de nos commerces jarvillois. Pour rappel, en 2020, nous avons fait don de deux mois d'indemnités des élus pour les financer, et ceci est une fierté. Nous maintenons sur 2021 ces bons, avec un financement public.

Je ne peux évoquer les solidarités sans parler de la crise sanitaire qui perdure. Nous serons toujours au rendez-vous sur 2021 avec la poursuite des engagements de la Ville dans la lutte contre la Covid-19 : achat de masques et d'équipements sanitaires, soutien logistique, humain et financier au Centre de vaccination. Pour rappel, sans notre volonté, le Centre de vaccination ne pourrait ouvrir ses portes et aujourd'hui, nous assumons seuls ses dépenses de fonctionnement : salle, fluides et véhicule.

Nous poursuivons sur 2021 les actions du plan communal d'urgence et de prévention : la réserve communale de sécurité civile sera maintenue et renforcée, les moyens développés maintenus.

Vous comprenez que nous maintenons sur 2021 les engagements que nous avons débutés en 2020, mais nous étofferons notre action grâce à l'ABS, grâce à nos volontés de recréer du lien entre les générations, loin de tout slogan et dans l'action concrète comme l'attestent les éléments que je viens de vous communiquer. »

Intervention de Madame Patricia DECAILLOT – Adjointe déléguée à l'éducation, au sport et à la culture

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chere-s collègues,

Dès notre prise de fonction, malgré la crise sanitaire, malgré la situation compliquée et toutes les restrictions qui ont été respectées, nous avons décidé de donner une impulsion aux manifestations et donc à la vie culturelle et associative.

Après un printemps de confinement, dès cet été, nous avons fait le choix d'offrir aux Jarvillois des activités financées, du divertissement de qualité pour recréer les solidarités qui avaient tant souffert depuis mars. Notre plus grande fierté est d'avoir ainsi participé à recréer un réseau de bénévoles qui ne cessent depuis de se mobiliser.

Pour cette année, nous poursuivons notre politique de manifestations communales qu'il s'agisse de Festiv'Été qui gagnera en ampleur avec les expériences de l'an passé, du Festival participatif l'Écluse. Ces deux manifestations montées à la hâte l'été dernier seront renforcées cet été. Au-delà d'apporter des animations de qualités aux Jarvillois, elles participent à faire rayonner notre commune et donc à recréer la fierté de notre ville. Nous soutiendrons le festival « arts de la rue » en collaboration avec la MJC et la Chose Publique, dès ce printemps, afin de faire vivre notre espace public et créer à terme un grand festival métropolitain.

En hiver, nous poursuivons avec des animations lors des fêtes de fin d'année, avec la Fête de la Saint-Nicolas : nous continuerons à mettre en place des décorations innovantes et originales comme le sapin fait en 2020, des animations de rues seront mises en place si le contexte sanitaire nous le permet.

Tous ces évènements se tiendront avec le soutien financier de la commune, qu'il s'agisse de subventions, de prêts de matériels, de mises à disposition de locaux, d'agents. Pour porter une politique ambitieuse en

termes d'animation culturelle, nous avons fait le choix, comme vous avez pu le voir lors du dernier conseil municipal, de créer un poste de chargé de projets événementiels, agent qui conduira la mise en place de la politique d'animation, la recherche de financements, en un mot qui permettra de rendre l'espace public vivant dans notre ville.

Le sport dans toute sa diversité fait également partie de nos priorités. Nous allons chercher à multiplier les partenariats avec les fédérations sportives afin d'offrir à nos enfants une diversité d'activités. Nous continuerons notre projet de classe olympique, initié sur 2020, avec des moyens humains mis à la disposition des écoles.

Nous continuerons, dès que la situation sanitaire nous le permettra, d'aider les associations sportives par la mise à disposition de moyens et de locaux.

En conclusion, nous portons comme orientations budgétaires sur l'année 2021 et pour ces thèmes une ambition forte, celle de soutenir nos associations et le monde sportif qui souffrent du contexte. Nous construirons un partenariat de qualité pour que les associations prennent leur place dans la vie publique. »

Intervention de Madame Anne WUCHER – Adjointe déléguée au développement économique et à l'attractivité du territoire

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Comme vous le savez la promotion du territoire comprend les acteurs économiques, les zones d'activité à valoriser, des événements commerciaux à organiser.

Ces postes sont relativement stables au niveau financier et nous comptons même réaliser quelques recettes en dynamisant les événements commerciaux temporaires. Il est cependant primordial de conserver nos acteurs économiques, et de leur accorder une oreille attentive sur des problématiques qui sont parfois très particulières, qui pourraient ne pas nous paraître importantes et qui, si elles ne sont pas traitées, poussent ces acteurs à s'implanter sur d'autres communes.

La cité des Métiers d'Arts sera à l'étude dès cette année, l'ambition pour cette cité est de rayonner crescendo. D'ores et déjà au niveau métropolitain, le projet que nous avons pensé pour ces locaux a retenu toute l'attention de la Métropole, et encore plus de la région. Pourquoi ne pas avoir une ambition nationale avec cette École de Nancy 2.0, en faire un centre des savoir-faire connu et reconnu. Nous avons de suite regretté qu'une partie soit déjà vendue avec toutes les contraintes que cela apporte. Les locaux AMC ont un potentiel énorme jusque-là sous-estimé. Mais qu'importe, nous nous donnons les moyens de nos ambitions et mettons actuellement tout en œuvre pour avoir un état des lieux précis afin de rentrer dans un projet plus concret.

Il est vrai que son emplacement proche du Parc des expositions, de la gare, la surface exploitable, les nombreuses cellules, la surface d'ateliers... sont des atouts indéniables que tous ont reconnus.

Une fois de plus la situation géographique de Jarville-la-Malgrange avec ses nombreux axes d'accès, ferroviaires – autoroutiers – et même ses voies navigables - ressortent comme des atouts à valoriser. Atouts de notre commune qui jusqu'à ce jour n'ont pas été mis en avant.

Des atouts que nous avons envie de faire découvrir à tous.

Nous créerons d'autres éléments remarquables, comme par exemple la réalisation de fresques artistiques actuellement à l'étude : l'idée est de faire découvrir Jarville-la-Malgrange autrement et de sortir de cette

mauvaise image que beaucoup ont en tête et qui leur font dire "Ah tu habites Jarville, eh bien moi je n'irais pas habiter là-bas".

Il devient donc urgent de redynamiser l'image de notre ville, et d'en créer une nouvelle.

La communication c'est cela aussi, faire passer un message, mettre des photos (autres que celles des élus), qui nous permettent de découvrir notre ville autrement, et à ceux qui ne la connaissent pas de leur donner envie d'y venir.

En parlant communication, il y a là beaucoup de travail !

Comme dans de nombreux domaines, cela s'anticipe, et comme les innovations évoluent très vite, si nous ne sommes pas vigilants, nous prenons du retard, voire nous restons à l'arrêt ; et en matière de communication - notamment numérique - cela peut rapidement devenir catastrophique.

D'ailleurs pour l'anecdote nous avons presque évité une catastrophe, presque parce qu'à l'heure où je vous parle nous ne sommes pas encore certains d'éviter le pire.

Vous avez tous remarqué les problèmes liés au site internet, les attaques récurrentes par divers virus... En effet, la société en charge de la maintenance et de l'hébergement du site est actuellement en liquidation judiciaire et malgré nos mises en demeure, il nous a été impossible de récupérer nos données pour le faire héberger chez un autre prestataire.

Une solution de transition a toutefois été trouvée et les fonctionnalités de notre site devraient être entièrement retrouvées d'ici la fin de la semaine.

La bonne nouvelle c'est que pour 2021, là il n'y avait aucun budget alloué à la communication, hormis pour les bulletins municipaux et quelques affiches, nous allons construire une véritable stratégie de communication qui ouvrira la porte, entre-autres, à une véritable refonte du site.

Nous dynamiserons les réseaux sociaux.

Nous dynamiserons les campagnes de communication internes (fiches de suivi, fiches-projets, diffusion systématique des comptes rendus etc.) et la communication externe autour du projet de ville, des événements commerciaux et des animations festives.

Nous assurerons la diffusion de 6 J/AZ par an dont la ligne éditoriale va s'étoffer et qui permettra aux jarvillois de connaître et de s'informer sur l'ensemble des actualités et des projets portés sur le territoire.

Nous renforcerons la relation avec l'usager avec la réalisation d'une application pour faciliter la communication entre les citoyens et l'administration.

Enfin parce qu'il est aujourd'hui urgent que Jarville-la-Malgrange entre dans une ère de modernité numérique, la ville s'est portée candidate pour accueillir prochainement un conseiller dont la mission principale sera d'accompagner la population éloignée de ces outils devenus facteurs d'intégration sociale à part entière. »

Monsieur le Maire passe enfin la parole à Monsieur GIACOMETTI, qui va clôturer le tour de table de présentation des orientations stratégiques élaborées sous l'autorité de chacun des adjoints en lien avec leurs services qu'il salue.

Intervention de Monsieur GIACOMETTI – Adjoint délégué aux finances et ressources humaines

« En face de ce projet, il est nécessaire de mettre une administration qui est en adéquation avec les objectifs, tout en étant au service des usagers et du territoire.

Nous avons deux solutions : soit dire que la période était difficile, que ce n'était pas le moment en raison des inondations, de la crise sanitaire... bref, de pratiquer une abstention dynamique. Ou alors il était nécessaire de faire du management dynamique et c'est l'option que nous avons choisie car pour réaliser un projet il faut mettre en adéquation les services et comme précisé lors du précédent conseil, nous avons mis en place sept directions opérationnelles couvrant l'ensemble des domaines de compétences de la Ville afin d'assurer un service public de qualité adapté au mode de vie des habitants et qui permet le développement de notre projet.

Ce management dynamique ouvre aussi l'engagement de nouveaux chantiers : la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, la redéfinition du temps de travail, la refonte du régime indemnitaire pour la sécurisation des parcours professionnels et pour une meilleure valorisation de l'engagement professionnel des agents. Bien-sûr, je dis tout cela sans la pochette surprise qui peut nous arriver dans quelques semaines, d'un rapport de la Cour des Comptes. Néanmoins, on peut anticiper certaines choses et au cas où, nous avons mis en place des points d'action pour les gérer.

Il sera également nécessaire de réaliser l'état patrimonial de la Ville et son inventaire physique afin de réallouer et d'allouer les moyens disponibles au profit des choix et des politiques que nous avons définis.

Enfin, nous essaierons d'avoir une transparence sur les procédures et sur les prises de décisions : mise en place d'une commission d'étude de demandes de subventions ou analyse collégiale des devis...

Voilà Monsieur le Maire la stratégie pour avoir une administration performante au service du projet et des usagers. »

Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois, à cette occasion, Mesdames les adjointes et Messieurs les adjoints qui, depuis plusieurs mois maintenant, sont à l'œuvre, avec les services et les partenaires du territoire, à élaborer les premières orientations stratégiques qui sont présentées ce soir et qui ont vocation à s'affiner dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, lequel aura aussi pour objectif de projeter l'organisation, non pas seulement du mandat, mais de la décennie à venir pour permettre à Jarville-la-Malgrange de franchir toutes les étapes, tous les obstacles au regard du sinistre à l'Hôtel de Ville et d'une situation financière malheureusement précaire.

Au-delà de cela, il s'agira d'engager toutes les transitions qui sont attendues par les Jarvillois et pour lesquelles ils se sont largement exprimés dans la volonté d'être des acteurs et donc de co-construire le projet avec les élus.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Intervention de Monsieur LAVICKA - conseiller municipal - Groupe Tous Pour Jarville

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Sans nous référer à la Reine Victoria comme certains, nous trouvons que votre rapport d'orientation budgétaire comporte quelques points positifs mais également de nombreuses lamentations et peu d'explications.

Nous sommes prêts, disiez-vous ! Nous en doutons. En effet, nous aurions souhaité dans ce rapport un calendrier précis des actions que vous allez entreprendre.

La première partie, nous ne la commenterons pas ; elle reste beaucoup trop liée à l'évolution de la pandémie. Vous y faites référence au potentiel fiscal.

La question que l'on se pose est : le potentiel fiscal mesure-t-il correctement la richesse fiscale d'une commune ? Peut-il être utilisé pour argumenter une augmentation de la fiscalité ?

La fiabilité de la mesure suscite de nombreuses réserves. Si le potentiel fiscal indique le montant virtuel, trop virtuel des impôts par tête que percevrait une commune si elle appliquait les taux moyens nationaux d'imposition, son utilisation comporte de nombreux biais.

Outre les biais suscités par les valeurs cadastrales et le manque de révisions des bases foncières, le calcul engendre un résultat non significatif pour notre ville.

Les bases utilisées pour le calcul sont les bases brutes, seuls les abattements et écrêtements obligatoires du fait de la loi entrent dans le calcul. Les abattements ou exonérations facultatives décidés par la collectivité locale ne sont pas déduits. Ainsi, si la ville a voté la prolongation à 25 ans de l'exonération des taxes foncières pour les bailleurs sociaux ou l'écrêtement des taxes pour les faibles revenus, ces bases entrent dans le calcul et donc impactent le potentiel fiscal.

Jarville-la-Malgrange compte un nombre excessif de logements sociaux et un nombre important de revenus modestes. Cela entraîne des distorsions trop importantes pour que le potentiel fiscal puisse avoir une signification. De plus, la prise en compte de l'ensemble de la population dans le dénominateur implique une double peine pour le contribuable qui supporte l'impôt.

Il serait plus judicieux de se référer à la pression fiscale qui, elle, indique si la commune est plus ou moins imposée. Et là on pourrait constater que la pression fiscale à Jarville est largement supérieure à la moyenne de la strate.

Dans la deuxième partie, vous faites état de la situation catastrophique des finances de la ville. La situation était connue. Les Jarvillois savent qu'ils payent cher l'image de bâtisseur qu'a voulu se donner votre prédécesseur, engageant des investissements rapides et excessifs au regard de la capacité d'autofinancement.

La rigidité structurelle est en effet légèrement supérieure à la moyenne de la strate.

Vous retenez l'hypothèse 3, avec une évolution des recettes d'environ 0,8 %

Certes, l'espace de co-working et la Cité des Métiers d'Art seront générateurs de revenus, mais à moyen terme seulement. D'autre part, nous nous référons à votre programme électoral, vous avez écrit : "pas d'augmentation des taux des impôts locaux sur le mandat". Nous espérons que vous n'aurez pas mauvaise idée de mettre en place de nouvelles taxes.

Nous souhaiterions savoir comment vous parviendrez à dégager cette augmentation.

Nous notons une contradiction entre un objectif de baisse annuelle moyenne de 2,6% des charges de personnels sur la période de votre mandat, dont je rappelle qu'il se termine en 2026, et une augmentation du nombre d'agents communaux.

Dans la dernière partie concernant vos orientations politiques, nous ne trouvons rien de précis, pas d'échéancier; "nous sommes prêts", disiez-vous, nous en doutons.

J'en veux pour preuve votre plan pluriannuel d'investissement qui est toujours en cours d'élaboration... Rien sur la sécurité.

Même si nous avons déjà voté une augmentation des effectifs et le redéploiement d'un agent administratif, rien n'est dit sur la sécurité.

Nous souhaitons qu'il soit mis fin à la dégradation de Jarville-la-Malgrange. Nous aimerions voir notre ville plus propre, plus attractive, plus sécurisée.

L'actualité dans la presse montre que cela est loin d'être le cas. Pour notre part, nous demandons que les abords des écoles soient plus sécurisés, que la visibilité des passages piétons soit renforcée particulièrement dans les zones laissées à 50 km/h. La sécurité c'est aussi veiller au port du masque notamment dans les commerces et aux abords des écoles. Trop de personnes se plaignent d'un laxisme en la matière malgré les informations qui vous ont été maintes fois transmises, ainsi qu'à certains adjoints. Il s'agit notamment d'un salon de coiffure dont les coiffeurs et les clients ont été vus souvent sans masque. Ce commerce a-t-il été sanctionné ? Il est indispensable que des ressources soient dégagées pour permettre à la Loi d'être respectée.

Il convient également de repenser le stationnement notamment rue Evrard près de l'ancienne MJC ainsi qu'aux abords des lieux de commerce. Un commerce ne peut être attractif sans un stationnement facilité.

En ce qui concerne la vidéoprotection, une vidéoprotection généralisée permettrait à la fois de renforcer la sécurité et la propreté. Une action plus efficace à l'encontre des dépôts sauvages est indispensable.

D' autre part des actions simples et peu coûteuses peuvent être mises en œuvre, comme l'organisation de la collecte des sapins de Noël, ce qui se fait déjà à Nancy.

Enfin la réflexion sur l'ensemble de la mobilité notamment le réseau de pistes cyclables et la sécurisation de celles-ci est encore différée." Nous sommes prêts", disiez-vous, nous en doutons.

Autre priorité que nous souhaiterions voir plus fortement prise en compte, c'est la lutte contre le réchauffement climatique car pour nous ses conséquences sont déjà une réalité.

Les études scientifiques qui se multiplient sur les effets de la crise climatique appellent à l'action.

Où en est-on aujourd'hui ?

Nous avons gagné un degré en moyenne par rapport au début du siècle. Les effets se font déjà sentir outre la réduction de la taille de la banquise, de la fonte des glaciers, nous assistons à une augmentation des risques d'événements extrêmes (vague de chaleur, pluie torrentielle, etc.) Les engagements pris lors de la convention de Paris de 2015 ne seront pas suffisants pour limiter le réchauffement à 1,5 °. A la vitesse où nous allons, les projections mènent à un réchauffement de 3 ou 4 degrés.

Si plus 2 degrés paraît insignifiant, les conséquences elles seront lourdes. Les fortes précipitations, les cyclones, les sécheresses que nous connaissons maintenant seront plus nombreux et plus intenses.

D'après l'Insee, à l'heure actuelle, déjà plus d'un million de Français vivent dans des zones inondables. Comment, à Jarville, pouvons-nous limiter l'augmentation de la température ?

Nous considérons que vos projets ne sont pas suffisants surtout si vous voulez être le cœur battant de la Métropole.

La limitation de nos émissions de Co2 demande des investissements importants à la fois pour réduire notre demande énergétique et pour décarboner notre énergie. De plus nous devons investir dans la captation et la séquestration du carbone.

Cette transition est l'affaire de tous, jeunes et moins jeunes, mais aussi des collectivités locales. Ne laissons pas les problèmes du réchauffement climatique aux générations futures, à nos enfants, à nos petits-enfants.

Pour nous, les intercommunalités et les communes ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique et dans la réussite de la transition écologique au niveau local. Certes la ville doit montrer l'exemple comme vous souhaitez le faire. Nous regrettons que la création de la nouvelle mairie n'ait pas donné lieu à une réflexion dans ce sens.

La ville doit, plus que jamais, inciter et coordonner les initiatives individuelles. Dans votre P.A.C.T.E.S (Plan d'Actions pour la Conservation et la Transition Écologique Solidaire), opérationnel 3, rien sur la sensibilisation des jeunes publics, notamment par des actions au niveau scolaire.

Non seulement il convient de sensibiliser nos concitoyens mais la ville doit aller encore plus loin que ce que vous préconisez ; il convient de mettre en place une incitation et un accompagnement des particuliers en favorisant l'ingénierie financière, en créant des groupements d'achats, en coordonnant la maîtrise d'œuvre, et en conseillant ou en recourant à des associations de type « Oktave ».

En ce qui concerne la biodiversité, nous sommes d'accord et bien plus pour amplifier le verdissement nécessaire afin de capter et piéger le CO2. Bien sûr, nous sommes pour la déminéralisation des cours d'école, du mail central de la Californie, mais nous aurions apprécié un calendrier précis de sa mise en œuvre.

En revanche, nous sommes contre l'installation d'éoliennes sur le territoire communal, comme le prévoit le PACTES objectif 4.1 sixième action.

La COVID19 a mis en évidence le risque d'un choc des générations. En ce qui nous concerne, nous ne voulons pas opposer les jeunes aux seniors, comme cela se fait un peu trop en ce moment.

Maintenir et développer la politique de la petite enfance, nous l'avons écrit à plusieurs reprises ; nous sommes donc favorables à un lieu d'accueil enfants/parents.

Nous regrettons l'absence de projets ayant pour vocation la mixité sociale tels que les classes découvertes.

Nous sommes très favorables au développement du sport féminin et nous souhaitons que très rapidement soient réglés les problèmes de vestiaires et de créneaux horaires pour que puisse se développer le sport féminin, notamment dans le football et le handball.

Enfin il conviendrait de favoriser des activités périscolaires et culturelles de qualité, ainsi que l'apprentissage des langues qui sont le gage d'une ouverture sur le monde et nécessaires à une vie professionnelle de qualité. Cela permettrait de redonner du sens à l'égalité des chances.

Nous souhaitons la mise en place d'une vraie politique globale à destination des seniors pour favoriser le vieillissement en bonne santé à Jarville-la-Malgrange et retarder ainsi la perte d'autonomie. Au-delà du dispositif « allô Mairie » nous souhaitons la création d'une véritable conciergerie qui permettrait de trouver des solutions aux problèmes de nos aînés.

La pandémie va accélérer le basculement dans une société du numérique. Il est indispensable de mettre en place des actions pour éviter l'addiction des plus jeunes aux réseaux sociaux et accompagner les moins jeunes à cette évolution.

Enfin une véritable résidence intergénérationnelle que nous situons 67 rue de la République, au cœur de ville, permettrait un maintien à domicile laissant la possibilité de partager des lieux communs (salle de repas, de loisirs, jardin) et des habitations.

Le rapport d'orientation budgétaire est pour le moins succinct sur la stratégie de communication. Vous parlez de refonte du magazine municipal ; à ce sujet nous souhaitons que nos articles soient repris correctement et non pas avec des coquilles ou des manques, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

Les oppositions participeront-elles aux commissions d'étude mises en place, dans votre politique de transparence des procédures et des prises de décision ?

La réorganisation des services municipaux avec la définition de sept directions opérationnelles couvrant l'ensemble des domaines de compétences de la Ville pour un service public de qualité et adapté aux modes de vie des habitants a été votée au cours du précédent Conseil Municipal. La nomination des nouveaux directeurs nous conduit à vous poser quelques questions : Les agents rétrogradés garderont-ils leurs précédentes rémunérations, primes notamment ? Ne pensez-vous pas que cela va créer des tensions dans le management ?

Vous nous précisez lancer "l'engagement des chantiers de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences de la redéfinition du temps de travail et de la refonte du régime indemnitaire pour la sécurisation des parcours professionnels et une meilleure valorisation de l'engagement professionnel des agents". Ne craignez-vous pas que cela soit incompatible avec votre objectif de baisse des charges de personnel ? Chaque refonte du régime indemnitaire s'est traduite, jusqu'à ce jour, par une augmentation des charges de personnels.

Pour conclure, le 29 janvier vous nous indiquiez vouloir redessiner la ville durant les 30 ans à venir, soit 5 mandats. Aujourd'hui vous parlez d'un "plan pluriannuel d'investissement ambitieux (PP/ 2020-2032)" soit 2 mandats. Pour notre part nous aurions souhaité un rapport, avec un échéancier précis sur cette mandature en cours. »

Intervention de Monsieur Claude DAMM, Conseiller Municipal – Groupe Jarville Nouvel Horizon

« Cher(e)s collègues, Mr MATHERON,

Nous prenons bonne note de vos orientations et attendons leurs applications. Les données nationales, qui occupent presque la moitié du document, mais qui ont été raccourcis ce soir, heureusement, sont connues depuis le vote de la loi de Finances fin décembre 2020, mais leurs déclinaisons locales restent incertaines

et non précisées. Les orientations budgétaires locales sont sommaires et imprécises et les orientations de vos politiques « écologiques, environnementales, sociales et autres » régulièrement annoncées, ont déjà été évoquées de multiples fois, ne sont pas chiffrées et déjà envisagées jusqu'à 2023 !

Il n'y a donc guère matière à débattre. D'autant que les instances prévues pour préparer ce Conseil n'ont pas été mobilisées. Traditionnellement les données budgétaires, mais aussi techniques et les orientations politiques inscrites au sein du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) dans le cadre de la préparation de ce débat, étaient présentées en commissions ;

Vous, vous annulez presque toutes les commissions, dont la commission « Ressources et Moyens » habilitée à traiter les questions financières de la Ville. Et aucune orientation budgétaire ou technique abordée au sein des autres commissions qui n'ont pas été réunies, en dehors de la nouvelle commission « Jaz'Anim » pseudo comité des fêtes, animée par les agents territoriaux, qui a évoqué son fonctionnement futur. Seule exception, la commission « Transition écologique et projet de ville » convoquée par son vice-président René Mangin, que l'on remercie, pour évoquer notamment le projet PACTES, pour lequel il nous a toutefois avoué qu'il n'avait rien inventé et simplement repris des orientations du Conseil Général de Mthe et Melle, à l'époque où il en était encore un des vice-Présidents et applicable d'après lui à sa commune d'adoption à laquelle il semble tant tenir ! « Les Shadocks sont de retour, ils pompent toujours ! »

De toute façon, contrairement à ce que vous annoncez au fil de tous vos discours, vous n'aimez pas le débat, le vrai débat, la consultation, la vraie consultation sincère, afin de recueillir des avis, des avis différents du votre ; Vous n'aimez pas la contradiction.

Vous n'aimez que prendre la parole, faire de belles et longues phrases ; vous n'aimez que vous écouter et croire que les autres vous écoutent également ! Ce qui n'a pas encore été le cas ce soir !

Nous l'avons déjà entendu et pris en compte lors du mandat précédent. Vous vouliez transformer le CM en scène de théâtre. Vous aimez le spectacle, votre spectacle. Aujourd'hui vous êtes le metteur en scène...mais aussi l'acteur principal, vous avez le 1^{er} rôle, quel plaisir cela doit être pour vous! Mais ce que l'on voit depuis juillet dernier, c'est que vous êtes aussi le chef décorateur, le chef éclairagiste, le régisseur en chef...et j'en passe.

Depuis 8 mois maintenant, à chacune de nos interventions, vous ne répondez pas à nos questions et nos remarques, vous nous reprochez régulièrement d'être responsables de toutes les difficultés, que vous créez pour certaines, et auxquelles vous êtes confrontés, vous vous engagez dans des explications sans fin, des monologues que vous appréciez tant !

Et vous venez encore de donner un nouvel exemple de votre mépris envers l'ancienne Municipalité, au travers d'un message arrogant envoyé en début de mois à Jean-Pierre HURPEAU, Maire honoraire de Jarville-la-Malgrange.

Par ailleurs, après avoir divisé les élus (Mr Lavicka tout particulièrement et sa liste « tous pour Jarville » en savent quelque chose), vous cherchez régulièrement à diviser les habitants (cf. votre politique répressive du stationnement dans certaines rues paisibles de Jarville-la-Malgrange) et maintenant vous avez divisé les agents territoriaux de notre commune, qui vont d'ailleurs être les principales victimes des économies de fonctionnement que vous annoncez jusqu'en 2026.

Toutes ces pratiques ne sont pas les nôtres !

Donc pas de discussions avant le Conseil Municipal ! Tout pour le spectacle de ce soir, votre spectacle Mr le Maire, ça va venir je pense, devant la caméra et en présence de la Presse.

Alors non aujourd'hui il n'y aura pas de débat, il n'y aura pas de notre part de remarques sur vos orientations, que rien de toute façon ne pourra faire évoluer ; vous êtes enfermé dans vos certitudes, vous voulez toujours avoir raison sur tout, avoir toujours le « dernier mot ». C'est votre conception du débat! Ce n'est pas la nôtre.

Nous préférons le débat direct avec les Jarvilloises et les Jarvillois.»

Intervention sur la mobilité de Monsieur Baptiste GUYOMARCH – Conseiller Municipal Délégué

« Mesdames, Messieurs, Cher-e-s Collègues,

Pour commencer, Monsieur LAVICKA, je voudrais dire qu'un commerce qui ne peut pas être attractif sans stationnement, c'est typiquement une vision fautive qu'il nous faut remettre en cause si nous voulons répondre aux enjeux environnementaux et à l'urgence climatique. Si nous voulons véritablement lutter contre le réchauffement climatique, il nous faut rééquilibrer la place donnée à la voiture dans nos têtes, dans nos habitudes et dans notre ville. Les commerces de proximité sont bien plus fréquentés par les habitants à pied ou en vélo qu'en voiture ; cette dernière servant surtout à accéder aux commerces péri-urbains qui participent par ailleurs au développement d'un modèle productiviste qui impacte l'environnement.

Pour aller aussi sur le champ de l'énergie : parler en même temps du réchauffement climatique et balayer sans argument l'énergie éolienne pourtant renouvelable, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Les dérèglements climatiques, les atteintes à la biodiversité, la pollution en général, montrent à quel point notre modèle de production et de consommation nous entraînent vers une crise écologique majeure. Il est urgent d'aller vers une société soutenable grâce aux alternatives collectives et à des politiques publiques fortes.

La mobilité est un enjeu fondamental si nous voulons nous réadapter au changement climatique, réduire notre impact sur l'environnement et limiter le réchauffement. L'accord de Paris fixe le cap d'une augmentation maximum de 2°C en 2100, ce qui porte à un objectif de réduction de 40% de nos émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui le secteur du transport est le principal émetteur de gaz à effets de serre (30%). Si 44% de ces émissions sont liées au transport en poids lourd et véhicule utilitaire, 56% concernent le transport individuel. Sur ce champ, sachant que 60% de nos déplacements font moins de 3km alors que la voiture est utilisée pour la moitié des déplacements sur le Grand Nancy, nous avons individuellement le pouvoir de changer nos pratiques et notre impact. Et sur ce sujet, localement, c'est à dire à l'échelon de notre commune ou de la métropole, nous avons le pouvoir d'accompagner ce changement pour rendre la mobilité durable.

Les transports en commun sont une partie de la solution, et la décision en décembre dernier de proposer la gratuité les week-ends est un nouvel argument pour inciter à laisser sa voiture moteur coupé. Les premiers éléments qui ressortent de cette mesure montrent que plus d'une personne sur huit a emprunté les transports en commun alors qu'il l'aurait fait en voiture sans cet accès gratuit. Les élus métropolitains ont décidé en séance du 11 février d'un nouveau plan de mobilité en lien avec la fin du tramway qui arrive au terme de son fonctionnement. Ce plan prévoit :

- un objectif de 20 kilomètres de sites propres supplémentaires ;*
- un plan vélo complet avec un objectif de 200 kilomètres de pistes cyclables sécurisées mais aussi une*

- augmentation de l'offre de vélos en libre-service, une offre d'électromobilité et des infrastructures de stationnement ;*
- un plan piéton visant à renforcer la marchabilité du territoire avec notamment le développement de la piétonisation et des zones apaisées ;*
 - une refonte de la politique de stationnement sur l'espace public et en ouvrages, autour de nouveaux parkings de proximité et parkings-relais (P+R) notamment.*

Cette réflexion est une opportunité pour porter une nouvelle vision globale sur le réseau de transport sur le Grand Nancy. Au-delà des cinq lignes (2, corol, 12, 21,23) qui traversent Jarville-la-Malgrange et permettent d'aller vers le centre de Nancy en 5 à 15mn, il nous faut repenser les mobilités dans les secteurs moins denses et les zones où la population est vieillissante. Il nous faut en effet intégrer les besoins plus fins, notamment des personnes moins mobiles, plus fragiles et dépendantes pour lesquelles la mobilité est un enjeu de chaque instant et qui ne peuvent rejoindre un arrêt des lignes de transport actuelles. L'enjeu est de rendre donc la mobilité plus solidaire.

Ce plan des mobilités doit nous amener à avoir une approche élargie à toutes les mobilités, notamment au vélo. Jarville-la-Malgrange a la chance d'être plutôt une commune plate, de disposer de zones naturelles intéressantes en termes d'espace de circulation et d'environnement pour se déplacer. Fort de ces atouts, la commune de Jarville-la-Malgrange a obtenu que soit identifiée comme prioritaire la liaison entre Jarville-la-Malgrange et Heillecourt sur l'emprise des anciennes voies SNCF qui bénéficiera du plan de relance. Si cette liaison, qui se connectera à la voie verte derrière la mairie, aura l'avantage de créer une connexion rapide pour la commune de Heillecourt, représentera un espace de circulation apaisé et sécurisé pour les cyclistes de tous âges. Elle a également comme enjeu de proposer une connexion directe aux habitants du square Maurice Barrès et du Sancy avec le centre de Jarville-la-Malgrange, ses commerces, ses services et la ligne 2 du réseau Stan. De nombreuses liaisons jarvilloises devront être étudiées dans le plan métropolitain des mobilités qui vise la création de 200 km de liaisons ; rue Léon Songeur, avenue de Gaulle, la rue Général Leclerc mais aussi la rue de la République dont l'aménagement cyclable venant de l'avenue de Strasbourg s'interrompt brutalement en entrant dans Jarville-la-Malgrange. Sur cette question-là, la piétonisation sera également un sujet à aborder en lien avec la circulation en site propre pour les transports en commun. Ce sujet sera abordé avant l'été, et des groupes de travail commencent déjà à aborder ces besoins en termes de liaisons.

Si cette réflexion sur les aménagements est nécessaire, puisqu'ils entendent répondre à la raison première du frein à l'usage du vélo, le sentiment d'insécurité, elle n'est pas suffisante pour espérer voir Jarville-la-Malgrange se remplir de cyclistes. La question des services pour l'achat, la location, la réparation, le stationnement, la livraison, l'apprentissage du vélo, etc. doivent se poser. C'est en lien avec les assises de la mobilité qui doivent réunir l'ensemble des communes qu'il faudra se concerter pour proposer des réponses cohérentes à l'échelle de notre territoire tel qu'il est vécu. Mais c'est surtout avec les jarvilloises et les jarvillois qu'il faudra le construire. C'est pourquoi un groupe vélo, représentant les usagers doit naître dans les semaines à venir pour venir appuyer la réflexion avec cette expertise d'usage.

Ce collectif participera d'ailleurs pour partie à la création d'un atelier vélo participatif et solidaire qui doit s'installer dans l'ancienne gare de Jarville-la-Malgrange, posant ainsi la première pierre de ce bâtiment que nous souhaitons faire évoluer vers un pôle d'échange multimodal, en entrée sud de la métropole et dont nous pensons qu'il pourra répondre à de nombreux besoins de mobilités pour les habitants et les usagers arrivant par le sud.

Voici de nombreux projets à concrétiser pour Jarville-la-Malgrange et pour ses habitants, de belles perspectives pour réussir ensemble la transformation de notre ville et de nos pratiques en matière de mobilités et ainsi répondre aux enjeux écologiques de manière forte et rapide. »

Intervention de Monsieur Christian KIBAMBA – Conseiller Municipal Délégué

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Je ferai deux petites interventions.

La première, sur les aspects financiers. Lors de la campagne de 2014, Monsieur le Maire, encore candidat, avait soulevé à l'époque l'état des finances de cette ville et le déséquilibre de la gestion de ses finances par l'équipe sortante. Cette équipe qui nous traitait d'incompétents et de colporteurs de "fake-news". Six ans après, nous constatons que la vision de Monsieur MATHERON était réelle : La situation s'est dégradée. Notre capacité d'autofinancement est faible, les infrastructures qui ont été réalisées en fin de mandat posent quelques questionnements en termes de fonctionnement.

J'ai retrouvé quelques interventions à l'époque d'Anne WUCHER et de René MANGIN : (...) le recours à l'endettement ne devrait se faire qu'en lien avec une planification et des objectifs d'organisation et un cadre à long terme (...). On ne l'a pas retrouvé pendant le dernier mandat. (...) quand la ressource est rare, on commence par éviter de mettre l'argent par les fenêtres (...).

Pour terminer sur la partie financière, je dirai simplement que le moment est donc venu de changer car le « quoi qu'il en coûte », cher au Président de la République, ne peut s'appliquer à Jarville-la-Malgrange.

La seconde intervention, relative aux propos des adjoints délégués à l'urbanisme et au développement durable. Nous accordons tous une importance au cadre de vie et aux conditions de vie qu'offrent cette commune. C'est aussi l'un des objectifs de notre mandature : attirer et garder les habitants en proposant un modèle de ville adaptée : La ville des proximités. Pendant longtemps, on a mesuré la qualité de vie par des indicateurs économiques, à savoir les ressources financières des ménages et leurs capacités à consommer au regard du coût de la vie. Ce modèle-là est terminé. Désormais, la qualité de vie et l'urbanisme apparaissent comme des paramètres tout aussi importants que la sécurité, la propreté, la diversité et la qualité de l'offre des services. Pour demeurer attractive, notre commune devra offrir un cadre de vie et des espaces nature afin de préserver le lien humain - nature qui est nécessaire pour le bien-être de tous.

En effet, de nombreuses études tendent à montrer que les personnes qui vivent dans un environnement entouré de verdure, vivent beaucoup plus longtemps que ceux qui vivent dans des environnements bétonnés.

Et comme le disait le Président Kennedy, " Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie, mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années. "

Intervention de Monsieur Christophe CHATEAU – Conseiller Municipal Délégué

« Monsieur le Maire, mes Cher-e-s collègues.

Cette année sera encore une année particulière : une année où l'on va devoir travailler dans le doute dû à l'épidémie COVID 19 et à la faisabilité des organisations que nous prévoyons, mais également dans la façon où nous devons les préparer, en prenant en compte les gestes barrières, les nombreuses interdictions, et toutes les consignes qui seront à respecter en cas de poursuite de la crise sanitaire.

Mais nous devons aussi nous préparer dans le cas où le gouvernement lèverait ces barrières et nous devons être prêts à toutes les éventualités de reprises des manifestations avec une organisation dite « normale ».

Pour commencer, je vais faire un point sur la commission J'A/Z Anim.

En effet, nous nous sommes réunis, avec les élus de la commission, pour évoquer les modalités de son fonctionnement. Certaines questions et observations ont été évoquées et seront retravaillées ensemble lors de la prochaine réunion.

Ensuite, je vais aborder le calendrier des manifestations prévues pour cette année, en faisant juste un énoncé des dates sans rentrer dans les détails, car des groupes de travail vont être constitués pour élaborer ces manifestations.

Je vais uniquement évoquer ici les manifestations communales car il y aura également des animations programmées par la MJC avec laquelle nous collaborons.

Nos animations commenceront par la semaine du sport prévue du 24 au 28 Mai avec en clôture de cette semaine, la journée des Associations le Samedi 29 Mai 2021.

Ensuite, il y aura Festiv'été 2021, qui devrait débiter le dimanche 20 juin et se terminer le 5 septembre. Ces festivités pourraient être lancées par la fête de la musique travaillée avec la MJC Jarville-jeunes, et se clôturer par une grande manifestation estivale.

Cela constituera 11 semaines d'animations au total (contre 8 semaines en 2020), avec des animations phares, comme le Déjeuner sur l'herbe, le 14 Juillet ou la Braderie de rentrée. Nous vous réservons également quelques belles surprises !

Nous organiserons ces semaines de façon à ce que l'ensemble des Jarvillois s'approprient rapidement la programmation prévue du mercredi au samedi telle que définie comme suit :

- Les mercredis seront des soirées familiales (Jeux – Concours) ;*
- Les jeudis seront réservés à la culture avec l'organisation de conférences, d'expositions, témoignages, projection historiques etc. ;*
- Les vendredis seront réservés aux spectacles ;*
- Les samedis laisseront la place aux concerts avec les désormais célèbres soirées barbecue.*

Un courrier sera prochainement transmis aux partenaires de l'année dernière, avec une fiche projet pour savoir s'ils sont d'accord pour renouveler l'expérience, et nous étudierons bien entendu toutes les nouvelles propositions.

Nous finirons l'année avec Festiv'hiver, qui, à l'instar de Festiv'été qui rassemble les manifestations estivales, englobera l'ensemble des manifestations de fin d'année : Saint Nicolas, Marché de Noel, braderie de Noel et village Festif.

Nous réfléchissons également à la création d'une grande manifestation populaire qui viendrait remplacer la fête des pommes devenue obsolète.

Certaines animations seront programmées dès cette année, mais d'autres sont en cours de réflexions pour les années à venir.

J'espère, comme bon nombre d'entre vous, retrouver bientôt la joie de pouvoir nous exprimer à nouveau dans l'organisation de nos manifestations communales, avec l'ensemble des bénévoles et des associations jarvilloises comme nous le faisons auparavant : sans les gestes barrières et sans les restrictions qui aujourd'hui nous obligent à travailler avec les points liés.

Merci. »

Intervention de Madame DESFORGES – Conseillère Municipale Déléguée

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Cher-e-s collègues,

Depuis notre élection et notre prise de fonction, l'Ecole a été une de nos priorités. Parce que nous croyons en son rôle si particulier, qu'est-ce que la République sans l'Ecole ? Sans ce lieu de vie, de tous les apprentissages : qu'il soit celui de la sociabilisation dès la maternelle ou celui du vivre-ensemble au-delà de nos différences.

Nous avons un devoir : celui d'offrir aux jeunes Jarvillois de bonnes conditions d'enseignement, dignes. Nous leur devons les mêmes équipements dans toutes les écoles de la ville, durant ce mandat et non plus laisser certaines écoles en retard.

Cette volonté d'offrir à tous nos enfants les mêmes qualités d'accueil et d'enseignement est notre fil rouge. C'est pourquoi, nous lancerons dès cette année le plan Ecoles Nouvelle Génération, qui au-delà des aspects bâtimentaires (déjà évoqué), conduira à équiper progressivement les écoles de la ville d'un socle numérique de base. Outre le remplacement éventuel de matériel obsolète, nous équiperons les écoles non pourvues jusqu'ici et laissées de côté. Nous construirons un cahier des charges sur ce que doit disposer une école à Jarville-la-Malgrange, afin qu'à l'issue de ce mandat, il n'existe plus aucune disparité.

De plus, à la rentrée 2020, nous avons fait le choix budgétaire d'offrir la gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette opération dénommée « mon cartable » sera pérennisée durant le mandat. Nous faisons le choix de participer aux dépenses des familles lors des rentrées pour éviter, là encore, les disparités. La somme ainsi économisée permettra à ces familles de financer d'autres achats de première nécessité. Qui peut croire que les dépenses scolaires ne sont pas lourdes à supporter pour les jarvillois ? Ce choix est une réponse non-seulement à la crise que nous connaissons mais aussi, et nous l'assumons, l'illustration de ce que doit être une municipalité : solidaire avec les familles et au plus proche des enfants. »

Intervention de Monsieur Henri BAN – Conseiller Municipal Délégué

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Mesdames, Messieurs,

Josette PERRIN nous a fait part de nos orientations et objectifs pour l'année 2021, en ce qui concerne notre champ d'actions dans le domaine social, dans celui des solidarités et dans celui de l'intergénérationnel. Elle vous a rappelé qu'au niveau des seniors, nous avons fait un choix en 2020, avec la mise en place des bons d'achat senior : opération qui sera renouvelée en 2021, peut-être sous une autre forme.

Il est vrai que si en septembre 2020, nous avons pu présenter une conférence à l'attention des seniors sur les arnaques numériques, nous avons malheureusement dû arrêter nos activités prévues à cause du confinement. Il en a été de même pour les différentes animations qui étaient inscrites au calendrier des associations des seniors de Jarville-la-Malgrange, l'ASRJ et l'OJR.

En 2021, si la situation sanitaire le permet, nous reprendrons ce qui avait été prévu en 2020 et nous mettrons en place le programme annoncé pour 2021. Dans ce programme, il y avait notamment les actions tablettes en partenariat avec le Conseil Départemental et le CCAS, l'information en direction des seniors, mais pas que, pour les aider dans la vie quotidienne. Il est vrai aussi que cette crise sanitaire a modifié la manière de travailler des agents du CCAS. Cela a demandé une adaptation pour maintenir les procédures et la manière d'agir, une attention particulière envers les publics fragiles et en particulier pour éviter l'isolement des personnes les plus vulnérables.

Mais aussi, une adaptation à un nouveau public : personnes à faibles revenus, hors minima sociaux, salariés paupérisés. Adaptation également avec la gestion d'un réseau de bénévoles.

Pour 2021, nous maintiendrons autant que possible les actions en direction des publics fragilisés en particulier les aides au transport, auxquelles s'ajouteront les chèques mobilité, l'animation d'un atelier culinaire, l'animation d'un atelier vie quotidienne. Ces différentes manifestations ne sont pas uniquement en direction des seniors, mais aussi pour tout public en difficultés.

En direction des seniors, plus particulièrement, nous continuerons le portage de repas à domicile, la téléassistance mais aussi les actions d'information et de prévention, notamment la dématérialisation des démarches administratives, l'harmonie globale du corps, la sensibilisation à la vaccination, en lien avec les associations.

Si c'est possible, nous remettons en place le goûter seniors et d'autres animations qui seront à définir avec les associations.

Le plan canicule et le plan grand froid continueront à être activés en cas de besoin.

Le CCAS assumera, comme par le passé, les missions portées par la Ville sur les axes logement et santé.

Merci. »

Madame POLLI revient l'intervention de Monsieur GIACOMETTI et notamment lorsqu'il dit « nous allons essayer de donner de la transparence aux procédures et prises de décisions ». *Essayer c'est bien mais le faire c'est mieux.*

Par ailleurs, sur l'intervention de Madame DESFORGES au niveau des écoles, il lui semble qu'elle a fait part d'une forme de discrimination concernant les équipements et le traitement qui a été fait au niveau des écoles. Elle affirme que les écoles ont toujours été traitées de manière équitable en tenant compte de leurs demandes et précise que tous les comptes rendus élaborés en attestent. Donc, que ce soit au niveau informatique ou au niveau des travaux, il n'y a jamais eu aucune forme de discrimination sur le traitement des écoles.

Intervention de Monsieur VIGO – Conseiller Municipal Délégué

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, cher-e-s Collègues,

Pour qu'un individu s'épanouisse dans la société où il évolue, il doit éprouver sinon un sentiment d'égalité, du moins celui de pouvoir accéder aux mêmes chances que les autres. Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens sont en fracture faute d'accès aux informations, aux droits, aux connaissances devenues vitales dans une société de plus en plus numérisée.

Un des projets de campagne que nous avons soumis au vote de nos concitoyens était le « Kiosque Citoyen ». Sans entrer dans la polémique du terme « kiosque », et surtout faire redondance avec la nouvelle appellation de notre salle de spectacle, cette idée ne portait pas d'élucubrations électorales.

Depuis deux ans, le gouvernement met en place et promeut les Maisons des Services.

Ce sont des structures d'accueil qui permettent aux usagers d'accéder à un même guichet à des informations ou des entretiens avec des partenaires nationaux pour régler des situations administratives. Ils peuvent aussi avoir une assistance pour résoudre des tâches numériques, être entendu par un conciliateur de justice ou avoir recours à un écrivain public.

Selon les préconisations du gouvernement, la base administrative de ces Maisons des Services peut, doit être évolutive en fonction des besoins et des envies, pour devenir un lieu convivial avec des interventions

d'associations, une ouverture vers l'intergénérationnel ou l'écologie. Il pourra aussi proposer des espaces de co-working, des salles de réunion et des lieux de formation par exemple.

Afin d'inciter les communes à s'investir dans cette démarche, l'État s'engage financièrement en subventionnant une partie des frais d'investissement et de fonctionnement d'une part. Et humainement en assurant la formation des agents y étant affectés, allant jusqu'à leur adjoindre un agent territorial détaché, d'autre part.

Le projet d'implanter une Maison des Services dans notre commune ne figure pas au débat d'orientation budgétaire de cette année, car il dépend d'un élément essentiel : le local. Or, avec l'hôtel de ville, dévasté suite au dégât des eaux, ses services délocalisés, nous avons dû parer au plus pressé. Néanmoins un tel projet s'anticipe. Il ne peut se réaliser en un « claquement de doigt », du jour au lendemain.

Un projet aussi important nécessite également donc une réflexion sur sa localisation. Comme il vous en a été mentionné par mes collègues, un état des lieux des bâtiments municipaux est en cours d'élaboration. Une fois celui-ci établi, nous pourrons enfin nous projeter vers l'endroit où installer notre Maison des Services. Ce projet recouvre également une dimension ressources humaines : nous devons prévoir la formation offerte par l'État et y inscrire les agents qui travailleront dans le cadre de cette mission. Ainsi, dès l'ouverture de cette Maison, le service sera opérationnel.

Enfin, l'organisation des interventions des partenaires s'anticipe aussi en amont. Et même si nous avons déjà des volontaires ou des pistes, notamment pour la présence d'un conciliateur de justice, il reste encore beaucoup à organiser.

Vous comprenez que ce projet non inscrit sur 2021 se prépare néanmoins dès cette année et rentre dans le cadre des réflexions bâtimentaires, ressources humaines et partenariales que mes collègues ont déjà citées. C'est ce que l'on appelle une politique globale pour créer un service public de proximité et de qualité à la disposition des Jarvillois. »

Monsieur le Maire demande si les adjoints souhaitent apporter des éléments de réponses aux interventions faites précédemment.

Intervention de Monsieur René MANGIN – Adjoint

«Monsieur le Maire, Cher-e-s Collègues,

C'est une forme de réponse que je vais apporter aux élus minoritaires. Je ne pensais pas que le débat serait réduit aux acquêts et on vient d'en avoir encore la triste réalité ce soir.

Ces orientations budgétaires marquent enfin le début de la trace de notre mandat. Pour autant et vous l'aurez compris dans ce débat, la gestion passée de ces dernières années laisse un goût amer. Cette gestion laissera pendant longtemps une marque indélébile. C'est un peu comme le sparadrap du capitaine Haddock...mais en moins drôle.

C'est pourquoi nous souhaitons avant tout rafraîchir les mémoires et porter à la connaissance du plus grand nombre la gestion factuelle passée et basée sur des faits, des votes et autres décisions de la précédente municipalité. En paraphasant le titre d'un film de Woody Allen, nous l'intitulerons « tout ce que vous vouliez savoir sur l'utilisation de l'argent public à Jarville-la-Malgrange et que vous n'avez jamais osé demander. »

Voici une énumération sans vraiment d'ordre chronologique :

- L'achat des bâtiments du 67-69 rue de la République pour 750 000 euros soit 250 000 de plus que l'estimation de France domaine...Aucun financement possible car la cession du terrain de l'îlot Foch ne s'est pas réalisée. Ce projet monté à la "va-vite", mal ficelé comprenait dans le compromis notarial de vente des clauses suspensives plus que défavorables pour la commune. Ces experts n'ont pas vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué, ils ont fait mieux car ils n'avaient même pas de cartouches. Comment commettre une aussi grosse erreur ?

Sur le projet de ville et plus exactement des investissements sur des bâtiments communaux inadaptés aux services publics d'aujourd'hui comme pour l'Hôtel de Ville, inauguré dans la hâte à quelques encablures des municipales. Nous avons compté à ce jour pas moins de 800 points de réserve. Cette nouvelle mairie pensée sur un cahier des charges écrit en 2008 ne peut accueillir dans sa configuration actuelle l'ensemble des services municipaux... toutes nos félicitations au groupe des experts !

Parlons du kiosque, maintenant salle de spectacles mais exit la salle des fêtes qui réunissait la population pour le vivre ensemble. Cette salle à peine inaugurée a montré des signes de faiblesses du parquet ainsi que de la corrosion du mécanisme de la scène en raison d'un taux d'humidité trop élevé. De plus, cette salle de spectacles a été pensée sans les habitants, sans les utilisateurs et sans les associations. Mais pourquoi diable auraient-ils interrogé le public ? L'habitude était prise d'éviter toute démocratie participative. Avec Vincent Matheron, Anne Wucher et Marie-Claude Mouandza, conseillers municipaux dans l'opposition d'alors, on s'est entendu dire en plein conseil municipal de la part du Maire : on ne vous a pas entendu pour réfléchir... Détail piquant, cette salle est équipée d'un matériel ultra sophistiqué mais sans personne ayant les compétences pour le déployer... C'est de la gestion à la petite semaine !

ECF, espace communal Foch rénové grâce au concours financier du CCAS (vente de l'EHPAD le haut du bois) qui souffre d'un problème d'eau par une évacuation des eaux inadaptée et remontées capillaires.... Quid de l'achat par préemption des locaux industriels ex-AMC pour relocaliser le centre technique municipal... vous avez vu se construire quelque chose ? C'est un nouveau projet avorté et en plus le bâtiment prend l'eau, c'est le triangle des Bermudes.

Il y a les bâtiments communaux laissés à l'abandon :

La maison et les garages de Renémont, vides mais qui étaient toujours chauffés lors de notre visite il y a quelques semaines, défense de rire....

Le LAPE, lieu d'accueil parent-enfant, ce bâtiment a été vidé de ses occupants du jour au lendemain en raison d'un défaut dans les fondations. Cependant tout le matériel est resté sur place et ça depuis plusieurs années. Bonjour le management.

Les appartements de la rue des forges pour l'essentiel vides mais toujours chauffés considérés comme zone de stockage, ça devient une manie.

L'achat au SIS du gymnase Montaigu, encore un bâtiment qui prend l'eau... dont les travaux de réhabilitation et de mise aux normes sont estimés à 360 000 euros. Gymnase chauffé au fioul, encore l'affaire du siècle...

Le manque d'investissements dans les écoles, la toiture de L'ATELIER en défaut depuis 2008 et sur laquelle la garantie décennale n'a pas été déclenchée, pourquoi ? Le gymnase Ferry, le CTM sont de vraies passoires énergétiques...

Reconnaissons que vous avez rénové l'espace Chemardin mais sur quel projet, pour quelle destination ?

Concernant le cadre de vie :

- *Manque flagrant de PAV (point d'apport volontaire) ;*
- *Pas de plan de nettoyage de la voirie et des espaces publics ;*
- *Pas de convention de nettoyage avec la métropole ;*
- *Manque d'exercice des pouvoirs de police.*

Quant à l'organisation des services municipaux et de leur pilotage :

- *Aucune procédure formalisée en matière de gestion des moyens humains, matériels et financiers ;*
- *Des cycles horaires de travail loin des 35h / semaine effectives ;*
- *Manque de contrôle des temps de travail ;*
- *Des congés d'ancienneté accordés en dehors de toute base légale ;*
- *Des situations RH en souffrance ;*
- *De l'utilisation de la dizaine de véhicules de fonction qui ne disaient pas leur nom en toute illégalité ;*
- *Pas de suivis rigoureux dans l'utilisation des véhicules et de leur consommation.*

Et pour compléter ce tableau de chasse, dans le cadre de la gestion du quotidien :

- *Le démontage des vitraux, de la rampe d'escalier et des persiennes de la mairie, classés par ABF comme éléments remarquables et stockés sans précaution particulière ;*
- *La fresque monumentale en l'honneur des Jarvillois « morts pour la France » inaugurée par M. François Evrard et qui ornait la salle des mariages vulgairement recouverte de plâtre... ;*
- *Les excavations du chantier de l'actuelle mairie entreposées sur le terrain AMC sous les fenêtres des riverains et qui sert maintenant de décharge sauvage ;*
- *Les éléments de sport plein air qui auraient dû agrémenter le square Françoise Lesure mais qui n'ont jamais été achetés ou installés, pourtant la ville a reçu une subvention pour... ;*
- *La facture exorbitante des chauffages par manque de suivi et de planification, certaines chaudières ont plus de 30 ans.*

Il y a un an, dans le cadre des municipales, nous avons vainement attendu le véritable compte-rendu de mandat de l'équipe sortante, ceux que l'on appelle communément le groupe des experts. Vous l'aviez rêvé, nous l'avons réalisé.

Nous aurions pu aller plus loin encore dans cette énumération et entrer dans les détails du quotidien. Je vous en fais grâce. Certes, toute équipe peut connaître des échecs, des manques, des ratés mais à ce niveau-là, c'est du jamais vu.

Ce milles feuilles de bévues nous conduit au constat d'un vide sidéral dans le management par une absence de pilotage des services. Mais où et qui était véritablement le pilote de l'avion ? Bref un réel gâchis humain et financier et quand la boussole s'affole c'est que le nord est perdu. Mais avaient-ils seulement une boussole ? »

Monsieur MANGIN revient par ailleurs sur la commission développement durable qui s'est réunie récemment, et précise qu'effectivement, le texte sur lequel il s'est appuyé pour faire le PACTE, était un texte qu'il avait rédigé à la demande du Président du Conseil Général en 2015 afin de faire une évaluation et voir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. Il dit avoir le droit d'utiliser ses écrits.

Par ailleurs, il indique que la commission s'est réunie à deux reprises et à deux reprises, il a tendu la main aux membres de la minorité mais rien de la part des minorités. Il regrette que le document PACTE transmis aux minorités n'ait pas eu plus d'échos. Monsieur DAMM parle de débat creux mais il ne dit rien sur le fond, il ne parle que de la forme.

Monsieur GIACOMETTI précise quant à lui qu'on peut discuter sur l'environnement économique, sur le potentiel fiscal ou l'intérêt de telle ou telle taxe mais on n'en est pas à ce stade-là. On en est au stade où il faut reconstruire les fondations. Les grands débats théoriques ne sont pas là, il faut vraiment essayer de reconstruire les fondations de cette commune. Il utilise effectivement le mot « essayer » car il est modeste et ne prétend pas qu'il va réussir. Il va tendre vers l'objectif et espère réussir. Mais pour pouvoir dire on va réussir, il faut déjà avoir réussi quelques chose.

Il ajoute que s'agissant du débat d'orientation budgétaire, c'est le conseil municipal qui fait office de commission ; c'est lors du conseil municipal que le débat a lieu et pas en commission municipale. Par contre, lorsque le budget primitif, le compte administratif seront abordés, effectivement, la commission se réunira pour en débattre et entendre toutes les propositions.

Monsieur le Maire conclut le débat d'orientation budgétaire et souhaite adresser à Monsieur DAMM quelques mots.

Il doit reconnaître qu'il ignore si ce qui obsède le plus Monsieur DAMM est sa personne, ce qu'il est ou ce qu'il représente mais il est un fait aujourd'hui : il représente les Jarvilloises et les Jarvillois.

Il est le Maire de cette commune et lorsque que Monsieur DAMM méprise le Maire, la fonction qui est la sienne, lorsqu'il méprise le travail des élus dans les commissions municipales, et comme l'a rappelé Monsieur MANGIN, le mutisme dont il fait preuve, lorsqu'il dénigre les commissions municipales, imaginant que ces sont des pseudo groupes de travail ou des pseudo comités des fêtes, lorsqu'il méprise le débat parce qu'il le refuse, il abîme la République et son essence même : celle qui autorise la pluralité, l'expression de la pluralité des opinions politiques, philosophiques et autres.

Toutefois, il fait remarquer que ce n'est pas la première fois que Monsieur DAMM refuse le débat. Il l'a refusé les six dernières années passées, il l'a refusé pendant la campagne municipale. Monsieur le Maire lui redit ce qu'il lui a déjà dit, à savoir : plus que de présenter sa candidature, Monsieur DAMM aurait dû présenter ses excuses, et plus que de se présenter dans ces instances où il n'assume pas son rôle d'élu, il devrait présenter sa démission. Il rappelle que ce n'est pas lui qui a eu à vivre les tergiversations de son groupe politique ayant amené à des démissions successives.

Monsieur le Maire rappelle également avoir ouvert le débat sur un certain nombre de sujets mais Monsieur DAMM ne comprend pas le sens du mot débat. Les lettres de noblesse même du débat, c'est d'exprimer une position ou une contre-position et de construire un consensus politique. Mais à cela, Monsieur DAMM, lorsqu'il était adjoint aux finances dans la majorité précédente, a toujours posé le seul refus par cette expression fatidique, magique, que « *vous ne nous aviez pas attendu pour réfléchir* » et aujourd'hui encore, Monsieur DAMM pose une nouvelle formule « *je ne peux m'exprimer face au jeu de rôle du maire* ».

D'une manière incorrecte certes, mais profonde, Monsieur le Maire informe Monsieur DAMM que le jeu de rôle du Maire, depuis le 4 juillet dernier, c'est d'« *éponger la merde* » que lui et son équipe ont laissé sur un certain nombre de dossiers ! La réalité elle est là, Monsieur DAMM a fait défaut à cette commune, dans ses ambitions politiques et dans les ambitions qu'il aurait dû donner en termes de pilotage administratif. Il ignore profondément si Monsieur DAMM a connaissance ou conscience du rôle du Maire. Le Maire, ce n'est pas seulement celui qui coupe des rubans, ce n'est pas seulement celui qui inaugure des investissements, des infrastructures posées comme des boites dans un territoire sans que les habitants ne puissent se les approprier. Le Maire, c'est celui qui construit un cap, un avenir pour sa commune et c'est celui qui, en qualité d'autorité administrative, pilote l'administration.

Monsieur le Maire indique que Monsieur MANGIN a esquissé une réalité qui l'a amené malheureusement à être ces derniers mois, à la fois Maire et Directeur Général des Services. Il en a assumé toutes les

conséquences, toutes les décisions, en nommant un nouveau Directeur Général des Services, en nommant une nouvelle équipe de direction qui aujourd'hui sont à la tâche.

Effectivement, quelques-uns « essuient peut-être les plâtres » aujourd'hui des avantages illégalement acquis précédemment mais au détriment de qui étaient-ils acquis ? Au détriment des habitants de Jarville-la-Malgrange, lorsqu'ils ont été privés d'un lieu de parentalité, privés d'un service culture, privés d'une salle des fêtes, argumentant que c'était un manque de moyens financiers mais qu'en même temps, ces masses financières étaient déployées ailleurs.

Il se demande si Monsieur DAMM se rend compte de l'ignominie de son propos d'aujourd'hui, voire de l'ignominie même de son mandat !

Monsieur le Maire est heureux d'entendre l'expression des deux précédents adjoints aux finances lui faire un cours de ce que doit être un débat d'orientation budgétaire, lui faire un cours de ce que doit être le potentiel fiscal, en ignorant que ce n'est pas le maire de la commune qui détermine les modalités de calcul de dotation d'une commune puisque cela reste de la compétence du législateur.

Il est donc lié à la réalité que les dotations sont calculées sur le potentiel fiscal et non sur la pression fiscale qui, ironie du sort, a été lors des mandats de Messieurs LAVICKA et DAMM, fortement augmentée pour pouvoir financer des investissements qui ont été réalisés mais dont les résultats sont aujourd'hui scabreux.

Au-delà de cette réalité, il fait remarquer qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas la présentation d'un compte administratif, ce n'est pas non plus la présentation d'un budget primitif. C'est la présentation des orientations stratégiques et politiques.

Monsieur le Maire rappelle avoir pris des engagements devant les Jarvillois. Le premier d'entre eux, c'était d'assurer leur sécurité, c'était d'assurer une qualité de vie différente, c'était de les projeter vers l'avenir. Grâce aux économies qu'il a faites sur la base de ce qui a été illégalement acquis par d'autres, il a pu créer deux postes d'ASVP supplémentaires. Dans quelques jours, la Police Municipale se verra attribuer un véhicule neuf pour 0 €, à un détail près, il faudra le sérigraphier et installer la rampe. Et cela, il l'a fait en reprenant les véhicules de fonction attribués à des agents qui ne devaient pas en avoir.

Il va en outre allouer des moyens supplémentaires en termes de caméras, il va déployer au niveau de la métropole un plan de nettoyage de la voirie et des espaces publics.

Il avait par ailleurs pris d'autres engagements et avait dit qu'il était prêt.

Dans le document intitulé « Nous sommes prêts ! », vingt-six actions étaient proposées et il a le plaisir et l'honneur d'annoncer que sur ces vingt-six actions, vingt-et-une sont déjà réalisées :

- L'opération « Mon cartable », la gratuité des fournitures scolaires : action faite ;
- Le dispositif « Vacances apprenantes » : action faite ;
- L'épicerie sociale : c'est une des cinq propositions qui est en cours avec les services et les partenaires ;
- La livraison solidaire pendant le confinement : action faite ;
- Le guichet unique d'accompagnement social : c'est la deuxième proposition qui en cours de travail grâce à l'analyse des besoins sociaux ;
- Les bons d'achat : action faite ;
- La braderie estivale : action faite ;
- Les relais locaux des producteurs : Madame WUCHER est en train de travailler sur ce dossier ;
- Le fonds de soutien métropolitain d'urgence aux commerces : action faite ;
- Le village Festiv'été : action faite ;
- Les chantiers jeunes éducatifs rémunérés : action faite ;
- Le soutien financier aux associations : action faite ;
- Le fonds de soutien métropolitain aux associations et clubs sportifs : action faite ;

- Le renforcement des effectifs et des missions du Centre Communal d'Action Sociale : C'est aujourd'hui en discussion ;
- La réserve communale de sécurité civile : action faite ;
- Le Plan Communal de Sauvegarde : il est en cours ;
- Le Plan de Continuité des Services : il est aujourd'hui piloté par le Directeur Général des Services ;
- Le dispositif ALLO MAIRIE : action faite ;
- La circulation apaisée avec la création d'une zone 30 : action faite ;
- Les pistes cyclables provisoires : La Municipalité a décidé de les transformer en pistes cyclables durables ;
- Les mobilités douces et le projet participatif vélo : Monsieur GUYOMARCH l'a évoqué précédemment ;
- S'agissant de la dernière partie du document relative aux finances de la commune, il annonce qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts locaux. Il précise que le Maire de Jarville-la-Malgrange a une autre difficulté c'est qu'il s'investit aussi pleinement dans un autre mandat qu'il lui a été confié, celui de vice-président aux ressources humaines et aux finances de la Métropole du Grand Nancy, et à quelques égards près, la situation financière est aussi tendue à la Métropole. Pourtant, le même engagement a été pris de ne pas augmenter les impôts ;
- La réduction des indemnités des élus municipaux pour verser au CCAS une subvention exceptionnelle : action faite ;
- Le redéploiement des crédits budgétaires aux manifestations communales : action faite ;
- Le report ou l'annulation de dépenses de fonctionnement inutiles : action faite et qui continue de l'être ;
- Un fonds de soutien exceptionnel de l'Etat aux collectivités territoriales pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire : L'Etat a mis en place un plan de relance et il a exposé ce soir comment la Ville entend y répondre et s'y inscrire.

Au vu de cet énoncé, si Monsieur le Maire peut entendre la position politique et les divergences politiques qui sont celles que peut exprimer Monsieur LAVICKA au nom du groupe « Tous Pour Jarville » autant il a du mal à comprendre la philosophie de Monsieur DAMM, le sens de son engagement. Il ajoute que Monsieur DAMM a fait de Jarville-la-Malgrange, qui était un diamant brut, une commune qui connaît un certain nombre de difficultés et de handicaps qu'il faudra surmonter et qu'il travaillera à surmonter avec les élus.

Il y a effectivement un certain nombre de transitions à engager qui ont été présentées : démocratiques, écologiques, environnementales, sociales, économiques, urbaines. La Ville, son administration ne seront pas exemptes de ces transitions et devra aussi les engager.

Aussi, passé le moment d'énervement, suscité par la posture de Monsieur DAMM, Monsieur le Maire indique que ce qui a été dessiné est un chemin.

Celui de dire que demain, en valorisant Jarville-la-Malgrange et tous ses atouts, elle sera transformée selon le concept de la sociologie urbaine : la ville du quart d'heure, exprimée en deux piliers majeurs :

- La ville des proximités, incarnant le projet politique ;
- et la ville des compétences, incarnant le projet d'administration qu'il cherche encore..., nonobstant les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes.

Au-delà de ce projet politique qui repose sur ces deux piliers, ce qui est redessiné, c'est l'ambition de permettre à chaque Jarvilloise, à chaque Jarvillois, mais aussi aux Grands Nancéens de découvrir ce territoire, de vivre ce territoire.

Jarville-la-Malgrange est une ville pleine d'atouts, une ville verte et une ville d'eau avec la création des trois voies vertes, la création de la base de loisirs, le parc de Renémont qui sera valorisé, le ruisseau du Fonteno qui va être découvert et enherbé autour... Tout cela pour

démontrer que cette ville a toute sa place pour être un des cœurs battants du Grand Nancy si ce n'est le cœur battant du Grand Nancy.

Il est particulièrement heureux que l'ensemble des élus s'attèlent à cette tâche qui est loin d'être facile. Il est également heureux qu'à travers cela, un certain nombre d'agents expriment la volonté de pouvoir s'impliquer dans ce projet et d'être l'aide à la décision, l'expertise dans les compétences pour permettre aux élus d'assumer pleinement leurs rôles. Dès lors, il y aura effectivement un certain nombre de procédures et de traçabilités, afin de donner un appui à la décision.

Il ajoute avoir pris l'engagement, dès qu'il sera travaillé sur un investissement, de déterminer en toute transparence, les coûts de fonctionnement attendus chaque année pour pouvoir permettre à l' élu de comprendre la réalité de ce qui a été montré dans le rapport d'orientation budgétaire : plus on engage des investissements, plus on grève le budget par des dépenses devenues incompressibles, obligatoires et plus on se soumet à des contraintes légales et réglementaires en termes de sécurité. En fait, ces 8 millions d'euros de la Ville sont bloqués soit par les dépenses de personnel soit par des dépenses incompressibles liées à des engagements ou des coûts de fonctionnement. L'épargne en 2020 devrait être légèrement positive mais si toutes les dépenses de l'ancienne équipe avaient été maintenues, elle aurait été négative.

Effectivement, il y aura parfois des décisions difficiles, peut-être pour les agents, peut-être pour certains projets qui devront être revus mais il y a des choses sur lesquelles il ne dérogera pas.

Il ne dérogera pas sur ses engagements auprès des Jarvillois, il ne dérogera pas sur les règles de sécurité attendus aux Jarvillois et aux agents territoriaux.

Concernant les agents, des mesures vont être engagées qui consistent à retravailler les cycles horaires de travail. La question des 35 h sera étudiée. Il rappelle aussi que les congés d'ancienneté accordés sans aucune base légale représentent presque 27 000 € par an, le 13^{ème} mois, environ 210 000 €, le régime indemnitaire, un peu plus de 240 00 € par an. Aussi, au million manquant, il aurait pu déjà récupérer 600 000 € mais ce n'est pas ce qu'il va faire. Il va au contraire sécuriser leur parcours professionnel en sécurisant leur régime indemnitaire qui sera indexé pour une grande part, sur l'engagement professionnel et la réussite de leurs objectifs. Il ne peut en effet accepter pour une cohésion d'équipe que des objectifs fixés ne soient pas tenus sur le seul fait que l'agent n'entend pas s'engager.

L'agent est soumis à des obligations et libre à lui de les accepter ou de les refuser mais lorsqu'il les refuse il fait le choix de la mobilité. Il confirme enfin que lorsqu'un agent n'occupe plus de poste à responsabilité, il perdra les primes en question et c'est normal.

S'agissant des questions de stationnement évoquées par Monsieur DAMM, il répond que le rôle de maire est aussi d'assumer ses pouvoirs de police. Lorsque des véhicules en stationnement gênant voire très gênant sont verbalisés, ce n'est pas par plaisir, c'est parce qu'il y a un manque de respect.

Il invite dès lors Monsieur DAMM à investir son rôle, à réviser ce qu'est la République, ce à quoi elle sert et à quoi sert le Maire.

Il lui demande également de cesser ses arguments erronés et revient sur les propos de Monsieur DAMM au sujet de Monsieur HURPEAU. Il lui rappelle simplement que Monsieur HURPEAU n'est pas un Jarvillois au-dessus des Jarvillois et de ce fait, il n'est pas autorisé à s'adresser directement aux agents de la Ville pour obtenir tel ou tel service, telle ou telle information. Là encore, Monsieur DAMM dit dans le débat public que le Maire dénigre l'ancien maire mais ce n'est pas vrai. Il y a des règles, des procédures qu'il doit suivre comme tout autre Jarvillois. Il regrette de devoir rappeler ces choses à Monsieur DAMM et aurait préféré qu'il s'inscrive dans l'essentiel et lui suggère d'envisager enfin d'investir la fonction qui est la sienne.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que le rapport d'orientation budgétaire présenté a vocation à s'étoffer pour répondre pleinement aux interrogations de Monsieur LAVICKA. Il rappelle qu'on est dans une période de transition.

Que personne n'oublie que son équipe a été élue il y a sept mois, que personne n'oublie la réalité actuelle, que personne n'oublie que durant ces sept mois il a été plus Directeur Général des Services que Maire et que personne n'oublie qu'on vit dans un contexte qui évolue vers un certain nombre d'incertitudes.

Il ajoute que chacun des adjoints, lors de sa présentation, a eu la précaution oratoire de dire qu'il manquait un maillon essentiel, celui de la co-construction avec les habitants et charge a été donnée aux adjoints de travailler, à partir du bilan patrimonial en cours, à la réflexion croisée entre une politique publique de proximité innovante, audacieuse et la réflexion en lien avec les bâtiments et les équipements.

Cette phase participative permettra aux uns et aux autres d'exprimer des choix. Mais il ne promet pas au seul bonheur de pouvoir espérer être réélu, il promet parce qu'il s'engage sur la vision à co-construire ensemble. Il souhaite en effet, qu'au terme de ces ateliers participatifs, et conformément à la feuille de route donnée aux adjoints, la mouture du projet de ville soit élaborée, pas pour la fin du mandat mais pour les 30 ans à venir, parce que demain Jarville-la-Malgrange, ce n'est pas Jarville-la-Malgrange demain, c'est Jarville-la-Malgrange dans 30 ans. Et en dessinant Jarville-la-Malgrange dans 30 ans, c'est permettre aux Jarvilloises, aux Jarvillois, aux Grands Nancéens et à celles eut ceux qui voudraient s'intéresser à Jarville-la-Malgrange, de construire avec eux.

Il formule le rêve que dans 30 ans lorsqu'on regardera Jarville-la-Malgrange, on aura le sentiment que cette ville s'est construite autour d'un parc. Et là, on aura réussi le pari de changer l'image de la Ville.

C'est le cap donné, c'est le cap construit. Il souhaite que cette mouture du projet de ville soit contrariée pour être l'ossature du débat d'orientation budgétaire 2022 qui aura lieu en décembre 2021. En parallèle, il précise que le projet d'administrations va être engagé et il va aller au bout de la transformation des services ; il n'a pas de tabou à ce sujet.

Monsieur le Maire invite ses collègues à s'investir dans cette belle phase d'émulation, à la fois intellectuelle et politique qui amènera les uns et les autres à avoir effectivement l'image d'aimer sa ville.

Adapté à l'unanimité

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Cindy MANGIN

LE MAIRE



Vincent MATHERON